



Plan de vigilance

2025 DE METRO FRANCE





En tant que grossiste leader de la restauration indépendante, METRO France travaille avec plus de 5 000 fournisseurs. Déterminée à agir de manière responsable et durable, l'entreprise s'est engagée depuis de nombreuses années à prévenir les risques de non-respect des droits humains et des libertés fondamentales, les risques de danger grave pour la santé et la sécurité des personnes, ainsi que les risques de dégradation de l'environnement, tels que définis par la loi n°2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance. Ce document présente le plan de vigilance de METRO France comme le prévoit cette loi.

METRO France s'adresse aux professionnels de la restauration, avec 99 Halles réparties sur l'ensemble du territoire, un service de livraison et une *marketplace*. METRO France propose à tous les restaurateurs et commerçants une offre globale alliant l'approvisionnement en produits alimentaires, allant de l'ultra frais au sec, jusqu'à leurs compléments en équipements professionnels et en services.

METRO France s'est fixée pour mission de donner aux restaurateurs les moyens de faire les bons choix pour que chacun se retrouve autour du bien-manger.

Avec l'appui du Groupe METRO, METRO France cherche à construire une démarche responsable avec ses parties prenantes internes et externes, que ce soit à travers la compréhension des enjeux et des risques de chacun ou la construction de dispositifs dédiés pour y répondre au mieux, dans une logique d'amélioration continue.

Sommaire

1

GOVERNANCE DU PLAN DE VIGILANCE

- 1.1 Périmètre des activités p.4
- 1.2 Organisation et structure de la gouvernance p.4
- 1.3 Dialogue avec les parties prenantes p.6

2

CARTOGRAPHIE DES RISQUES

- 2.1 Méthodologie p.8
- 2.2 Résultats p.9
- 2.3 Analyse et description des risques p.10

3

PRÉSENTATION DES MESURES D'ÉVALUATION

- 3.1 Mesures d'évaluation en place sur nos opérations propres p.14
- 3.2 Mesures d'évaluation en place auprès de nos fournisseurs p.15

4

PRÉSENTATION DES MESURES DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION

- 4.1 Cadres de références généraux p.16
- 4.2 Mesures de prévention et d'atténuation mises en place p.17

5

MÉCANISME D'ALERTE

- 5.1 Organisation du mécanisme d'alerte p.35
- 5.2 Rapports d'alertes 2025 p.36

1

GOUVERNANCE DU PLAN DE VIGILANCE

1.1

PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS

METRO France est spécialisée dans le commerce de gros alimentaire à destination des professionnels.

Dans le cadre de ses activités, METRO France est en relation avec de nombreuses parties prenantes de natures très diverses (clients, fournisseurs, prestataires, sous-traitants, partenaires, etc.). Et ce, principalement en France, mais aussi en Europe et dans d'autres pays du globe auprès desquels METRO France s'approvisionne.

METRO interagit avec ses clients grâce à son réseau de 99 Halles sur tout le territoire et grâce à des dépôts qui permettent de faciliter les activités de livraison directe auprès de ses clients. Les fournisseurs, quant à eux, livrent à des plateformes réparties sur le territoire avant que les marchandises soient envoyées aux Halles. Cependant, certains d'entre eux dont de nombreux fournisseurs locaux, livrent directement la marchandise en Halles.

Ainsi, ce plan de vigilance concerne aussi bien le siège, les dépôts et les plateformes que les Halles de METRO France. Mais il concerne également les activités des fournisseurs et sous-traitants de METRO France. Les activités retenues dans ce cadre sont celles liées à l'approvisionnement et au respect des droits fondamentaux.

La clientèle de METRO France est principalement composée de transformateurs (restaurateurs, traiteurs, boulangers, etc.) et de revendeurs généralistes ou spécialisés. De ce fait, l'éventail de produits proposés par la société est très large, avec plus de 50 000 références sur l'ensemble du territoire. Ces produits sont partagés entre deux grandes catégories : les produits de marques de distributeurs et les produits de marques nationales.

METRO France ayant plus de leviers d'action sur ses marques propres, a choisi de mener ses principales démarches sur les produits de marques distributeurs. En parallèle, METRO France initie des démarches avec ses fournisseurs pour limiter les risques environnementaux et sociaux.

1.2

ORGANISATION ET STRUCTURE DE LA GOUVERNANCE

Chez METRO France, le plan de vigilance est encadré par un comité de pilotage (COFIL) « transparence et reporting » qui se rassemble de façon semestrielle.

Les objectifs du COFIL sont de valider le plan de vigilance, de construire le plan de déploiement correctif, de participer à la mise à jour de l'analyse de risque et de diffuser la culture de la vigilance dans l'entreprise.

Ce COFIL rassemble :

- **RÔLE DE SPONSOR**
un membre du comité exécutif (COMEX)
 - Directrice financière METRO France

- **RÔLE DE CONTRIBUTEUR**
un ou deux membres par direction dont un du COMEX élargi
 - Direction de la *compliance*
 - Direction des achats
 - Direction financière
 - Direction des achats non marchands
 - Direction juridique
 - Secrétariat général
 - Direction *People & Culture*
 - Direction du contrôle de gestion
 - Direction Qualité et RSE

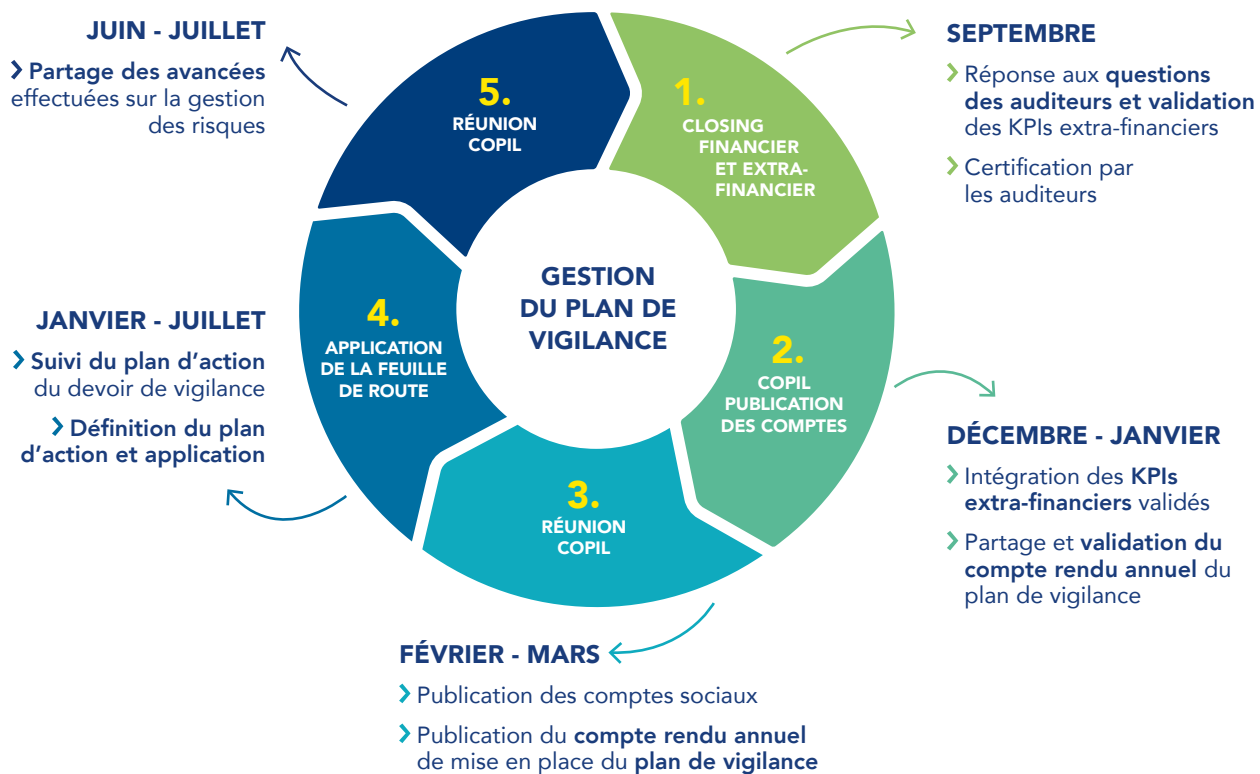
- **RÔLE D'ANIMATEUR**
une à deux personnes
 - Direction Qualité et RSE

» **RÔLE DE CHACUN DES MEMBRES
DU COMITÉ DE PILOTAGE**

- **Membre du COMEX**
 - Porte les problématiques locales au niveau du Groupe METRO.
- **Direction financière**
 - Procède aux arbitrages sur l'allocation du capital.
 - Favorise le rapprochement des processus financiers et extra-financiers.
- **Secrétariat général**
 - Relais les politiques et plans d'action auprès des parties prenantes.
 - Récolte les retours des parties prenantes externes à l'entreprise.
 - Publie la mise à jour du plan annuellement.
- **Direction de la *compliance***
 - Récolte et suit les alertes.
 - Évalue les risques financiers annuellement.
 - Garantit la cohérence avec la culture risque du Groupe METRO.
- **Directions des achats**
 - Collabore avec les fournisseurs pour la mise en place des plans correctifs.
 - Limite les risques amont dans la chaîne d'approvisionnement.
- **Direction *People & Culture***
 - Intègre les objectifs de Diversité et d'Inclusion dans la stratégie RH.
 - Encadre le dialogue social.
 - Garantit la prise en compte des risques sociaux et plans d'action sociaux.
- **Direction *Qualité & RSE***
 - Accompagne la remontée des données extra-financières.
 - Évalue les risques extra-financiers.
 - Coordonne la démarche RSE et accompagne les métiers pour la mise en œuvre des plans d'action.
 - Anime le COPIL « transparence et reporting ».

Le plan développé est ensuite déployé par les directions concernées de l'entreprise :

**CALENDRIER ANNUEL DE GESTION DU PLAN DE VIGILANCE
POUR LE COPIL « TRANSPARENCE ET REPORTING »**



DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Afin d'assurer une mise en œuvre efficace et partagée du plan de vigilance, METRO France s'engage dans un dialogue structuré et régulier avec l'ensemble de ses parties prenantes. Ce dialogue permet d'identifier les risques, de coconstruire les mesures de prévention et de renforcer la transparence des actions menées.

- **Collaborateurs METRO et instances représentatives du personnel** : des consultations régulières sont organisées avec les représentants du personnel, notamment via les Comités Sociaux et Économiques (CSE) et les partenaires sociaux, afin de recueillir les remontées du terrain et d'intégrer les préoccupations des salariés dans les dispositifs de prévention.
- **Groupe METRO AG** : un dialogue constant est maintenu avec le siège du Groupe, permettant une cohérence des politiques de vigilance et l'alignement sur les standards du Groupe en matière de droits humains et d'environnement.
- **Fournisseurs de marques nationales** : METRO France échange avec les marques nationales partenaires pour s'assurer de leur engagement, particulièrement sur les sujets de sécurité alimentaire, de risques environnementaux et de lutte contre le changement climatique, notamment via des questionnaires RSE, des audits ou des entretiens approfondis.
- **Fournisseurs de MDD¹** : un dialogue renforcé est mis en place avec les fournisseurs MDD, incluant des évaluations RSE, des audits sociaux et environnementaux, ainsi que des formations et des accompagnements pour améliorer leurs pratiques. Le cahier des charges est l'outil de dialogue clé entre METRO France et ses fournisseurs MDD.
- **Partenaires et achats non marchands** : les fournisseurs de services et de produits non marchands sont également intégrés dans le dispositif de vigilance et ce, dès les phases d'appels d'offres et de contractualisation, via des clauses contractuelles spécifiques et des échanges réguliers sur les risques identifiés.
- **Experts** : METRO France collabore avec des experts externes (juristes, consultants RSE, spécialistes sectoriels) pour affiner la cartographie des risques, évaluer les dispositifs existants et renforcer la pertinence des mesures de prévention.
- **Fédérations professionnelles et sectorielles** : la participation active aux travaux des fédérations de la distribution, des clients et des fournisseurs permet de contribuer à une approche collective du devoir de vigilance et de promouvoir des standards communs.
- **ONGs et associations** : METRO France entretient un dialogue ouvert avec les organisations non gouvernementales et les associations engagées en faveur des droits humains, de l'environnement, du bien-être animal ou des conditions de travail, afin de bénéficier de leur expertise, d'identifier les risques émergents et de renforcer la légitimité des actions menées.

¹ Marques de distributeurs

CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES

TYPES DE PARTIES PRENANTES	EXEMPLES DE PARTIES PRENANTES
Dialogue social	Collaborateurs, partenaires sociaux, CSE
Prestataires et experts	Ademe ¹ , sociétés de conseil, Nausicaa
Standards d'audits et organismes de contrôle	EcoVadis, GEEISS ² Diversity, <i>The Consumer Goods Forum</i> , DDPP ³ , CITEO, Bureau Veritas, SGS ⁴ , AFNOR, Normes ISO, RTRS ⁵ , RSPO ⁶ , MSC ⁷ , ASC ⁸ , Eurofins
ONGs et associations	WWF France, BLOOM, L214, CIWF ⁹ , ICAW, <i>Surfrider Foundation</i> , Anima, <i>Earthworm</i>
Coalitions d'acteurs	<i>The Consumer Goods Forum</i>
Fédérations représentantes de la distribution	Grossistes alimentaires de France, FCD ¹⁰ , UDINAP ¹¹
Fédération représentantes de nos fournisseurs et partenaires	FNSEA ¹² , Jeunes Agriculteurs, FNB ¹³ , CFA ¹⁴ , Légumes de France, ANIA ¹⁵ (inclus GECCO), FEEF ¹⁶ , ILEC ¹⁷ , La Coopération Agricole, FICT ¹⁸
Fédérations représentantes de nos clients	UMIH ¹⁹ , GHR ²⁰ , CGAD ²¹ , CNCT ²² , FFF ²³ , CPME ²⁴
Interprofessions	INTERBEV ²⁵ , CNPO ²⁶
Fournisseurs de notre chaîne de valeur et représentants	Fournisseurs de marques de distributeurs, fournisseurs de marques nationales, fournisseurs de services, partenaires locaux, filières, fournisseurs de prestations de transport
Régulateurs et certificateurs publics nationaux ou internationaux	Ministère de l'Agriculture en France, ministère de l'Environnement en France, Commission européenne, Manifeste soja (France)

1 Agence de la transition écologique
2 *Gender Equality and International Standard*
3 Direction départementale de la protection des populations
4 Système de Gestion de la Sécurité
5 *Round Table on Responsible Soy Association*
6 *Roundtable on Sustainable Palm Oil*
7 *Marine Stewardship Council*
8 *Aquaculture Stewardship Council*
9 *Compassion in World Farming*

10 Fédération du Commerce et de la Distribution
11 Union des Distributeurs Non Alimentaires Professionnels
12 Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
13 Fédération Nationale Bovine
14 Confédération Française de l'Aviculture
15 Association Nationale des Industries Alimentaires
16 Fédération des Entreprises et Entrepreneurs de France
17 Institut de Liaisons et d'Études des Industries de Consommation
18 Fédération des Entreprises Françaises de Charcuterie Traiteur
19 Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie

20 Groupement des Hôtelleries & Restaurations de France
21 Confédération Générale de l'Alimentation en Détail
22 Confédération Nationale des Charcutiers Traiteurs
23 Fédération des Fromagers de France
24 Confédération des petites et moyennes entreprises
25 Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes
26 Comité National pour la Promotion de l'Œuf

2

CARTOGRAPHIE DES RISQUES

2.1

MÉTHODOLOGIE

Pour réaliser notre cartographie des risques liés au devoir de vigilance, METRO France s'est appuyée sur une analyse de matérialité d'impact appliquée aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

L'application de notre méthodologie et le dialogue avec les parties prenantes internes et externes ont fait émerger 53 impacts matériels, regroupés en 18 groupes, sujets de risques distincts, formant les risques vers l'externe de METRO France pour son devoir de vigilance.

>> DESCRIPTION DE LA MÉTHODOLOGIE

Lors de la phase préparatoire du projet de cartographie des risques, tous les membres de l'équipe projet ainsi que les instances dirigeantes (Comité de Direction) ont été formés à la matérialité d'impact.

L'équipe projet a commencé par identifier l'univers des enjeux sur lesquels travailler, au regard du modèle économique et de la chaîne de valeur de METRO France. Une liste d'enjeux de durabilité a été composée à la lumière de multiples données collectées. Afin de garantir l'exhaustivité et l'objectivité de la démarche, l'équipe a veillé à la diversité des sources d'informations mobilisées :

- Documentation interne (politiques, chartes, devoir de vigilance précédent, stratégie, fiches mémos, données « risques et *compliance* », raison d'être, etc.).
- Ressources institutionnelles internationales et nationales (FRB¹, AGEFIPH², ministère de l'Agriculture, EFSA³).
- Rapports d'ONGs, de fédérations et d'associations (GRI⁴ secteur de l'agriculture, UFC-Que Choisir, BLOOM, *Center for International Environmental Law*, *WWF Biodiversity Risk Filter*, *CDP Water Watch*).
- Médias (Le Monde, etc.).
- Articles de recherche et rapports de recherche (ex : *Institute for Climate Economics*).

À l'issue de plusieurs réunions, le groupe s'est arrêté sur une liste composée de plus de 50 enjeux différents. Les enjeux écartés ont été argumentés et validés par le groupe projet.

Cette liste d'enjeux a ensuite été analysée au prisme de la matérialité d'impact. Au cours de plusieurs ateliers, le groupe de travail a cherché à traduire chaque enjeu en impacts négatifs et positifs, réels ou potentiels, tout au long de la chaîne de valeur, à court, moyen et long termes, en identifiant systématiquement les parties prenantes concernées : quels impacts l'entreprise a ou peut avoir sur l'environnement et la population, y compris sur les droits de l'Homme.

>> MATÉRIALITÉ DES IMPACTS

La matérialité de chacun de ces impacts a ensuite été évaluée. METRO France a opté pour une consultation restreinte de ses parties prenantes tout en veillant à leur représentativité et à leur expertise sur les sujets et le secteur de l'entreprise. Les impacts négatifs ont été évalués au regard de leur gravité (ampleur, portée sur les parties prenantes impactées et irrémédiableté) et de leur probabilité (pour les impacts potentiels).

Ainsi, les parties prenantes qui ont été consultées pour la cotation des impacts étaient composées des partenaires sociaux (CSE), des fédérations représentatives de fournisseurs, des fournisseurs, des fédérations représentatives des clients, la fédération du secteur, des instituts et des fondations.

La cotation s'appuie sur les critères reproduits dans le tableau suivant, avec une échelle de 1 à 5.

En cas d'impact négatif potentiel sur les droits de l'Homme, la gravité de l'impact l'emporte sur sa probabilité.

1 Fondation pour la recherche sur la biodiversité - 2 Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées - 3 *European Food Safety Authority* - 4 *Global Reporting Initiative*

REPRÉSENTATION DU SYSTÈME DE COTATION POUR LES IMPACTS SUR LA CHAÎNE DE VALEUR

Critère	Sous-critère	Impact négatif réel	Impact négatif potentiel	Impact positif réel	Impact positif potentiel
GRAVITÉ	Ampleur	X	X	X	X
	Portée	X	X	X	X
	Irrémediabilité	X	X		
PROBABILITÉ	Probabilité	5/5	X	5/5	X

>> DÉTERMINATION DU SEUIL DE MATÉRIALITÉ

Enfin, lors d'une réunion, le groupe de travail a établi le seuil de matérialité afin de déterminer le score au-delà duquel les impacts doivent être retenus comme matériels et donc essentiels pour établir la stratégie de durabilité de l'entreprise déclarante.

La première analyse de double matérialité qui s'est écoulée sur cinq mois en 2024, a permis de retenir 53 impacts matériels répartis en 18 groupes sujets.

Les enjeux et les impacts non retenus ont fait l'objet d'une argumentation spécifique en interne ou de la part des parties prenantes impliquées dans le processus de cotation.

Les résultats de l'évaluation ont été présentés en détail au COMEX afin de les reconnecter à la stratégie de durabilité de l'entreprise déclarante, reflétée dans le présent plan de vigilance.

2.2

RÉSULTATS

Les risques identifiés sont catégorisés selon leur impact majeur sur la santé et la sécurité des personnes et sur l'environnement, mais peuvent avoir d'autres impacts ou impacter plusieurs catégories.

Dénomination du risque	Positionnement dans la chaîne de valeur	Catégorie du risque
Atteinte à la biodiversité	AMONT	Environnement
Émissions de gaz à effet de serre	AMONT, OPÉRATIONS PROPRES et AVAL	Environnement et Santé
Atteinte au bien-être animal	AMONT	Environnement
Pollution plastique	AMONT, OPÉRATIONS PROPRES et AVAL	Environnement et Santé
Pêche et aquaculture	AMONT	Environnement et Santé
Consommation de la ressource en eau	AMONT	Environnement
Pollution des sols	AMONT	Environnement
Pollution de l'air	AMONT et AVAL	Environnement et Santé
Gaspillage alimentaire	AMONT, OPÉRATIONS PROPRES et AVAL	Environnement
Santé et sécurité du consommateur	AMONT et AVAL	Santé et Sécurité
Problématiques de diversité et d'inclusion	OPÉRATIONS PROPRES	Droits de l'Homme
Équilibre vie professionnelle et personnelle	OPÉRATIONS PROPRES	Droits de l'Homme
Santé et sécurité au travail	AMONT, OPÉRATIONS PROPRES	Santé et Sécurité
Droits de l'Homme	AMONT et AVAL	Droits de l'Homme
Répartition de la valeur	AMONT	Droits de l'Homme
Logement et accès à l'eau	AMONT	Santé, Sécurité et Droits de l'Homme
Droits des peuples autochtones	AMONT	Sécurité et Droits de l'Homme
Alimentation, eau et assainissement	AMONT	Santé, Sécurité et Droits de l'Homme

ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

AMONT :

Activités des fournisseurs et sous-traitants de l'entreprise ainsi que de leurs propres partenaires intervenant dans l'approvisionnement, la production ou la fourniture des biens et services nécessaires aux activités de METRO France.

OPÉRATIONS PROPRES :

Activités exercées directement par l'entreprise, distribution des produits et services, gestion des sites exploités par METRO France et de ses salariés.

AVAL :

Activités liées au transport, à l'utilisation et à la commercialisation des produits ou services de l'entreprise par nos clients, lorsque celles-ci sont exercées dans le cadre de relations commerciales établies.

Pour préciser l'univers des risques du devoir de vigilance, METRO France s'appuie sur des standards et des référentiels, tels que :

- Les enjeux identifiés dans le cadre de la réglementation CSRD¹.
- Les conventions fondamentales de l'OIT².
- Les standards internationalement reconnus en matière de définition des droits humains (Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, principes directeurs de l'OCDE³, Pacte mondial des Nations Unies, Pacte international relatif aux droits civils et politiques, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et l'accord cadre mondial conclu avec l'UNI Global Union).

2.3

ANALYSE ET DESCRIPTION DES RISQUES

>> ANALYSE DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX IDENTIFIÉS

ATTEINTE À LA BIODIVERSITÉ

Atteinte à la diversité des organismes vivants de toute origine, y compris des écosystèmes et de leurs fonctions écologiques.

RISQUES EN AMONT

- Usage de pesticides entraînant des perturbations des cycles du vivant et une perte de biodiversité.
- Participation à des chaînes de valeur liées à une déforestation.
- Destruction des habitats, des sols et pression sur les milieux naturels.

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Émissions de gaz liées aux activités de l'entreprise dont les principaux gaz sont : le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux ou protoxyde d'azote (N₂O) et les gaz fluorés. L'émission de ces gaz participe à l'effet de serre et donc au changement climatique.

RISQUES EN AMONT

- Émissions de gaz à effet de serre par le transport de marchandises.
- Sélection de fournisseurs ne suivant pas une trajectoire climat.
- Non-respect de la saisonnalité des produits.
- Diminution de la capacité de stockage des gaz à effet de serre par les sols à cause de leurs changements d'utilisation.

RISQUES LORS DES OPÉRATIONS PROPRES

- Émissions de gaz à effet de serre lors de nos opérations propres.

RISQUES EN AVAL

- Émission de gaz à effet de serre par le transport de marchandises.
- Évolution des pratiques et des achats des clients vers des pratiques de restauration plus durables.

1 Corporate Sustainability Reporting Directive - 2 Organisation internationale du travail - 3 Organisation de coopération et de développement économiques

ATTEINTE AU BIEN-ÊTRE ET À LA BIEN-TRAITANCE ANIMALE

En 2008, l'OMSA¹ a donné la définition suivante du bien-être animal : « Le bien-être d'un animal est considéré comme satisfaisant si les critères suivants sont réunis : bon état de santé, confort suffisant, bon état nutritionnel, sécurité, possibilité d'expression du comportement naturel, absence de souffrances telles que douleur, peur et détresse ». La notion de bien-être animal est inscrite dans l'article 13 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), qui reconnaît les animaux comme des êtres sensibles.

RISQUES EN AMONT

- Atteinte au bien-être des animaux en élevage, des cycles du vivant et une perte de biodiversité.
- Atteinte à la bien-être animale lors de l'abattage.

IMPACTS DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE

L'activité de pêche et d'aquaculture constitue l'une des pressions qui pèsent sur la biodiversité marine, directement sur les espèces commerciales exploitées et indirectement sur les prises accessoires d'espèces non commerciales, et entraîne des effets abrasifs sur les habitats benthiques, coralliens, etc.

RISQUES EN AMONT

- Participation à la surpêche des ressources marines surreprésentées dans la consommation humaine et à l'épuisement des ressources marines.
- Pratiques de pêche ne respectant pas les cycles des ressources marines.
- Achats d'espèces sauvages durant leurs périodes de reproduction.
- Pollution causée par l'aquaculture liée aux médicaments et à la concentration des effluents.
- Absence de transparence et de durabilité dans le secteur de la pêche minière.

CONSOMMATION DE LA RESSOURCE EN EAU

La consommation de la ressource en eau correspond à la somme des eaux prélevées au sein de l'entreprise et de la chaîne de valeur, toutes sources confondues, pour quelque usage que ce soit, au cours de la période de référence.

RISQUES EN AMONT

- Accaparement des ressources en eau lié aux activités agricoles.
- Conséquences sur les cultures liées à des vagues de sécheresse ou d'événements climatiques.

POLLUTION PLASTIQUE

Émissions de particules de plastique pouvant modifier les habitats et processus naturels, réduire la capacité des écosystèmes à s'adapter aux effets des changements climatiques et ainsi nuire directement aux moyens de subsistance de plusieurs millions de personnes, aux capacités de production de denrées alimentaires et au bien-être des populations.

RISQUES EN AMONT

- Rejet de déchets plastiques lié aux activités agricoles et à la fabrication des produits.

RISQUES LORS DES OPÉRATIONS PROPRES

- Rejet de déchets plastiques lié aux emballages des produits et des clients.

RISQUES EN AVAL

- Rejet de déchets plastiques lié aux emballages des produits et des clients.

POLLUTION DES SOLS

Introduction par l'entreprise et la chaîne de valeur de substances dans le sol susceptibles de porter atteinte à la santé humaine ou à la qualité des écosystèmes.

RISQUES EN AMONT

- Utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires liés aux activités agricoles.
- Rejets d'effluents d'élevage concentrés liés aux activités d'élevage intensif.

POLLUTION DE L'AIR

Introduction directement ou indirectement dans l'atmosphère et les espaces clos de substances entraînant des conséquences préjudiciables de nature à mettre en danger la santé humaine, à nuire aux ressources biologiques et aux écosystèmes, à détériorer les biens matériels et à provoquer des nuisances olfactives excessives.

RISQUES EN AMONT

- Production et utilisation intensives d'engrais et de produits phytosanitaires liées aux activités agricoles.
- Pollution de l'air liée à l'élevage intensif et à la concentration d'effluents d'élevage.
- Pollution de l'air aux particules fines via le transport routier.

RISQUES EN AVAL

- Pollution de l'air aux particules fines via le transport routier.

¹ L'organisation mondiale de la santé animale (anciennement OIE)

GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à une étape de la chaîne alimentaire, est perdue, jetée ou dégradée.

RISQUES EN AMONT

- Gaspillage alimentaire lors des activités agricoles.

RISQUES LORS DES OPÉRATIONS PROPRES

- Gaspillage alimentaire dans nos points de ventes.

RISQUES EN AVAL

- Gaspillage alimentaire par nos clients.

SANTÉ ET SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

La sécurité sanitaire des aliments est un processus ou une action visant à prévenir la présence dans la nourriture de substances nocives pour la santé humaine. Elle vise à garantir que les aliments peuvent être consommés sans danger.

RISQUES EN AMONT

- Utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires liée aux activités agricoles pouvant entraîner une pollution des ressources alimentaires.

RISQUES EN AVAL

- Migration de substances depuis le *packaging* vers les produits alimentaires.

>> ANALYSE DES RISQUES SOCIAUX IDENTIFIÉS AUPRÈS DU PERSONNEL DE L'ENTREPRISE

DIVERSITÉ ET INCLUSION

Les inégalités de traitement désignent des situations au cours desquelles des personnes sont traitées sans dignité et avec irrespect, en raison d'une distinction perçue de race, de couleur de peau, de religion, de sexe, d'orientation sexuelle, d'âge, de handicap, d'origine nationale ou sociale, ou de toute autre caractéristique personnelle. Cela implique que tous les individus ne bénéficient pas des mêmes droits, des mêmes opportunités et ne sont pas soumis aux mêmes règles et conditions, ce qui est source de discrimination.

RISQUES LORS DES OPÉRATIONS PROPRES

- Inégalités femmes-hommes.
- Violence, harcèlement sexuel et moral.
- Non-intégration de personnes en situation de handicap.
- Mauvaise inclusion et diversité culturelle, sociale, économique, générationnelle, religieuse, d'orientation sexuelle.
- Racisme dans les effectifs.

ÉQUILIBRE VIE PROFESSIONNELLE ET PERSONNELLE

État d'équilibre satisfaisant entre vie professionnelle et vie privée. Au sens plus large, il englobe non seulement l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée eu égard aux responsabilités familiales ou de soins, mais également la répartition du temps entre celui passé au travail et celui consacré à la vie privée, au-delà des responsabilités familiales.

RISQUES LORS DES OPÉRATIONS PROPRES

- Travail en 2x8, de nuit et/ou en horaires décalés, le week-end et les jours fériés.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La sécurité et la santé au travail (SST) sont généralement définies comme la science qui consiste à l'anticipation, la reconnaissance, l'évaluation et le contrôle des risques survenant sur le lieu de travail et qui pourraient nuire à la santé et au bien-être des travailleurs, en tenant compte de l'impact possible sur les communautés environnantes et sur l'environnement général.

RISQUES LORS DES OPÉRATIONS PROPRES

- Tâches de manutention physique pouvant provoquer un risque de troubles musculo-squelettiques (TMS).
- Tâches de manutention mécanique et physique pouvant provoquer des risques d'accidents du travail.
- Risques de maladies liées au choc thermique et aux activités en température négative (le facteur de pénibilité est atteint lorsque la température est inférieure à 4°C).

>> ANALYSE DES RISQUES SOCIAUX IDENTIFIÉS AUPRÈS DES TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR

DROITS DE L'HOMME

Les droits de l'Homme sont des normes qui reconnaissent et protègent la dignité de tous les êtres humains. Ces droits universels sont inhérents à chacun d'entre nous, quels que soient notre nationalité, notre sexe, notre origine nationale ou ethnique, notre couleur, notre religion, notre langue ou toute autre condition.

RISQUES EN AMONT

- Risque de travail forcé ou d'esclavage dans la filière agricole amont.
- Risque de discrimination possible vis-à-vis de la religion, de l'orientation sexuelle, de l'expression de genre, de la nationalité, de l'accent, de la couleur de peau, etc.
- Dépendance d'une chaîne de valeur agricole au travail des enfants.

RÉPARTITION DE LA VALEUR

La répartition de la valeur monétaire sur une chaîne de valeur désigne la façon dont le prix payé par le consommateur est partagé entre les différents acteurs (producteurs, transformateurs, distributeurs, etc.). Elle permet d'évaluer l'équité économique des filières et d'identifier d'éventuels déséquilibres de rémunération.

RISQUES EN AMONT

- Revenus bas dans l'agriculture française.
- Revenus bas dans l'agriculture à l'étranger.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

La sécurité et la santé au travail (SST) sont généralement définies comme la science qui consiste à l'anticipation, la reconnaissance, l'évaluation et le contrôle des risques survenant sur le lieu de travail et qui pourraient nuire à la santé et au bien-être des travailleurs, en tenant compte de l'impact possible sur les communautés environnantes et sur l'environnement général.

RISQUES EN AMONT

- Conditions de travail pénibles voire dangereuses pour les filières amont (pêche, industrie chimique).
- Mise en danger de la santé mentale pour le travail en élevage ou en abattoir.
- Impact sur la santé causée par le temps de travail (3x8 en usines agroalimentaires).
- Risques psycho-sociaux chez les agriculteurs.
- Risques de troubles musculo-squelettiques (TMS) pour les agriculteurs et les travailleurs de la logistique.
- Risques sur la santé causés par le changement climatique (fortes chaleurs, inondations).

LOGEMENT ET ACCÈS À L'EAU

Le droit à un logement convenable comprend les principaux éléments de sécurité juridique d'occupation, de capacité de paiement, d'habitabilité, d'accessibilité, d'emplacement et du respect du milieu culturel, ainsi qu'une garantie de disposer d'eau potable et sanitaire pour l'ensemble des occupants du logement.

RISQUES EN AMONT

- Problématique de logement pour les travailleurs saisonniers ou travailleurs à la journée dans le secteur agricole (emplacement et insalubrité).

>> ANALYSE DES RISQUES SOCIAUX IDENTIFIÉS SUR LES COMMUNAUTÉS TOUCHÉES

ALIMENTATION, EAU ET ASSAINISSEMENT

Le droit à l'alimentation répond à quatre éléments essentiels : la disponibilité, l'accessibilité, l'adéquation et la durabilité.

Les droits à l'eau et à l'assainissement répondent à cinq éléments essentiels : la disponibilité, l'accessibilité, le caractère abordable, la qualité et la sécurité ainsi que l'acceptabilité.

RISQUES EN AMONT

- Impact de la monoculture sur l'alimentation des communautés touchées (famine, accès à l'eau, malnutrition).
- Compétition entre la pêche minotière et les activités économiques et la pêche vivrière.
- Contamination de l'eau par l'usage de pesticides.
- Nonaccès à l'eau au profit de l'agriculture.

3

PRÉSENTATION DES MESURES D'ÉVALUATION

3.1

MESURES D'ÉVALUATION EN PLACE SUR NOS OPÉRATIONS PROPRES

Mesures d'évaluation des risques Actions menées

MESURES D'ÉVALUATION DES RISQUES D'ATTEINTE À LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES PERSONNES

Audit

ISO 22000

La certification ISO 22000 oblige l'entreprise à maîtriser tous les aspects de la sécurité alimentaire tout au long de la chaîne de production et de distribution, ainsi qu'à retracer le parcours des denrées alimentaires.

Engagée depuis plus de 10 ans dans la démarche ISO 22000, 100 % des Halles de METRO France sont certifiées.

De même, 100 % des plateformes logistiques alimentaires bénéficient de la mention « très satisfaisant » ou « satisfaisant » sur le site Alim'confiance.

METRO France dispose d'une équipe de six Responsables Qualité Régionaux (RQR) qui agissent en tant qu'auditeurs et formateurs. Ils visitent chaque Halle pour évaluer différents aspects tels que la propreté, la gestion des dates de péremption, les températures de conservation ainsi que le suivi des feuilles de route et des actions correctives. L'objectif est de construire une relation de confiance, de renforcer les compétences et d'accompagner les équipes à analyser les causes pour proposer des plans d'action pertinents.

Analyse de conformité
des produits

PLAN DE CONTRÔLE ANNUEL DES PRODUITS DE MARQUE METRO

Chaque produit à marque propre est analysé par un laboratoire. Si les résultats de ces analyses révèlent des non conformités à la réglementation, au cahier des charges ou à l'étiquetage, un retrait rappel ou une réclamation auprès du fournisseur peut avoir lieu.

Environ 10 000 analyses de produits sont réalisées chaque année pour prévenir les risques.

MESURES D'ÉVALUATION EN PLACE AUPRÈS DE NOS FOURNISSEURS

Mesures d'évaluation des risques Actions menées

MESURES D'ÉVALUATION DES RISQUES D'ATTEINTE À LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES PERSONNES

Audit

Les droits des travailleurs dans certains pays sont particulièrement menacés. Au regard de ce constat, des initiatives visant à contrôler et améliorer les conditions de travail à travers le monde ont été créées : il s'agit des audits sociaux (certification BSCI¹ ou équivalent). Ceux-ci utilisent un code de conduite pour les entreprises comme support de référence, reposant sur plusieurs principes, tels que :

- L'absence de travail d'enfants.
- L'absence de travail forcé.
- La sécurité et la santé.
- La juste rémunération des travailleurs.

Pour participer à l'amélioration des conditions de travail dans sa chaîne de valeur, pour toutes les usines situées dans les pays à risque, l'entreprise s'engage à travailler avec des fournisseurs de produits de marques propres certifiés selon le référentiel amfori BSCI¹ et ayant le niveau C comme seuil minimum pour les fournisseurs hors alimentaires et D pour les fournisseurs alimentaires.

MESURES D'ÉVALUATION DES RISQUES D'ATTEINTE À L'ENVIRONNEMENT

Analyse de conformité des produits

GLOBALG.A.P.² :

METRO France exige que ses producteurs, notamment de fruits et légumes et de la marée, soient certifiés GLOBALG.A.P.². Il s'agit d'une organisation internationale qui développe et met en œuvre des normes mondiales pour les bonnes pratiques agricoles. L'objectif de GLOBALG.A.P. est de promouvoir une agriculture durable en définissant des critères et des lignes directrices pour les pratiques agricoles responsables, couvrant différents aspects tels que la sécurité alimentaire, la qualité, la durabilité environnementale, la santé et la sécurité des travailleurs, et le bien-être animal.

GFSI³ :

Cette initiative mondiale pour améliorer la sécurité alimentaire renforce la confiance dans la sécurité et la qualité des produits alimentaires en promouvant des pratiques de sécurité alimentaire efficaces. Elle évalue et reconnaît les normes existantes répondant à des critères stricts (BRC⁴, IFS⁵ et FSSC⁶ 22000).

METRO France exige que ses fournisseurs soient certifiés par l'une de ces normes.

AUDIT INTERNE GLOBAL MAS :

Si le fournisseur n'est pas certifié, ou s'il se situe dans un pays à risque, METRO France réalise un audit interne (appelé Global MAS) qui est un plan de progrès pour que le fournisseur puisse ensuite se faire certifier.

Notation des produits

METRO France met en place un outil interne de mesure et de comparaison de l'impact de ses produits, dans une logique d'amélioration continue des assortiments. Cet index de durabilité évalue l'impact des produits sur cinq critères : climat, déforestation, nutrition, bien-être animal et origine. L'impact de chaque produit est désormais pris en compte dans le cadre de nouveaux référencements. Au-delà des nouveaux produits, il permet aux acheteurs, lors des revues de gammes, de faire évoluer l'offre existante vers des produits à moindre impact.

1 Business Social Compliance Initiative - 2 Global Good Agricultural Practice - 3 Global Food Safety Initiative
4 British Retail Consortium - 5 International Featured Standard - 6 Food Safety System Certification

4

PRÉSENTATION DES MESURES DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION

4.1

CADRES DE RÉFÉRENCES GÉNÉRAUX

En tant qu'entreprise travaillant avec une vaste gamme de fournisseurs à l'échelle mondiale, METRO France s'engage à évaluer les risques inhérents à ses chaînes d'approvisionnement. De plus, l'entreprise effectue des évaluations concernant la conformité sociale et environnementale de ses fournisseurs, tout en favorisant l'adoption de meilleures pratiques de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) à chaque étape de sa chaîne de valeur. METRO France a établi des directives d'achat, des outils et des procédures pour surveiller et accompagner ses fournisseurs dans leur processus de mise en conformité.

>> CODE DE BONNE CONDUITE

Le socle de la politique *Compliance* en place chez METRO France constitue notre code de bonne conduite. Il illustre l'engagement de METRO France à travers huit principes fondamentaux, issus des « *Business Principles* » partagés par toutes les enseignes du Groupe METRO :

- Privilégier toujours l'intérêt de l'entreprise.
- N'accorder aucun avantage sans justification.
- Refuser les avantages personnels.
- Protéger la confidentialité des informations.
- Respecter les règles de libre concurrence.
- Respecter les principes de diversité et d'égalité des chances.
- Garantir des conditions de travail équitables.
- Respecter la loi et les règles de l'entreprise.

Ce code de bonne conduite est diffusé à l'ensemble des collaborateurs et doit être obligatoirement signé pour assurer la traçabilité de la remise du document. Une formation *e-learning* sur la *compliance* est également obligatoire lors de l'intégration et des rappels réguliers sont faits lors des réunions et des points managériaux.

>> POLITIQUE D'ACHATS MARCHANDS

Face à ces risques, METRO France a développé différents plans d'action détaillés en partie 4.2.

Pour s'assurer de leur bonne mise en œuvre, METRO France les a contractualisés avec ses fournisseurs, et ce, pour l'ensemble de son assortiment.

Tout contrat (achats de marchandises, prestations de service, etc.), qu'il s'applique à des marques propres ou des marques nationales, intègre une clause relative aux mesures de vigilance nécessaires, conformément à la réglementation. Ces exigences concernent notamment les droits de l'Homme, le respect de l'environnement et de la santé et sécurité des personnes, le droit du travail, la responsabilité sociétale, etc.

De plus, les fabricants de produits de marques de distributeurs de METRO France s'engagent à sélectionner eux-mêmes des fournisseurs et des sous-traitants qui garantissent le respect de ces exigences fondamentales.

Les fournisseurs communiquent leurs certificats relatifs à la sécurité des aliments et/ou au respect des conditions de travail, s'ils sont situés dans un pays à risque, pour l'ensemble de leurs sites de production, sur demande pour les fournisseurs de marques nationales, et chaque année pour les fournisseurs de marques de distributeurs.

Cela permet de connaître l'emplacement des fournisseurs et des sous-traitants.

Tous les contrats de fournisseurs METRO France comportent des clauses sur le respect des droits de l'Homme, des droits du travail et du droit de l'environnement.

➤ POLITIQUE D'ACHATS NON MARCHANDS

METRO France s'inscrit dans une démarche d'achats indirects responsables, avec notamment la volonté de :

- Intégrer des critères de durabilité dans les processus achat.
- Garantir de bonnes pratiques et relations avec les fournisseurs.

Chez METRO France, la politique d'achats non marchands durables se caractérise par une charte à destination des fournisseurs ainsi que des fiches d'achats responsables pour les acheteurs.

METRO France s'appuie sur ces fiches pour définir la stratégie d'achats responsables. Elle s'appuie également sur le TCO¹ pour prendre des décisions d'achat éclairées et améliorer sa rentabilité globale. Le TCO désigne le coût global d'un bien ou d'un service tout au long de son cycle de vie. Il englobe non seulement le coût d'achat initial, mais aussi les coûts de livraison, d'utilisation, de maintenance et de remplacement.

Depuis 2019, une charte d'achats non marchands responsables est systématiquement intégrée aux appels d'offres menés par la Direction de l'Énergie et des Achats Internes. Elle est composée de trois parties portant sur l'environnement, le social et l'économie. Elle est signée par les fournisseurs répondant aux appels d'offres. Sa dernière mise à jour date de février 2020.

Dans cette volonté d'avoir une politique d'achats non marchands durables, METRO France a créé des fiches d'achats responsables sur les principaux postes de dépense :

- Les enjeux RSE associés à la catégorie d'achat.
- Les engagements de METRO France sur le sujet.
- Les objectifs fixés et les *deadlines*.
- Les familles d'achats concernées.
- Les critères de durabilité à intégrer dans le cahier des charges lors des appels d'offres.
- La liste des critères de notation RSE.

Actuellement sept fiches ont déjà été réalisées. Elles concernent les catégories d'achats suivantes :

- Supply Chain - Transport
- Supply Chain - Activités logistiques
- Énergie
- Éclairage
- Vêtements de travail - Location et entretien
- Vêtements de travail - Textile
- Flotte automobile

METRO France s'engage à intégrer des principes d'écoconception dans ses achats indirects. Dans le domaine IT², cela se traduit par exemple par la priorité donnée au matériel loué, ainsi que par l'allongement de la durée de vie des équipements grâce à des pratiques de maintenance et de réemploi adaptées.

Pour les engins de manutention par exemple, METRO France met en place des solutions avec du matériel reconditionné.

4.2

MESURES DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION MISES EN PLACE

RISQUE ENVIRONNEMENTAL ATTEINTE À LA BIODIVERSITÉ

MESURES DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION MISES EN PLACE PAR METRO FRANCE

LUTTE CONTRE LA DÉFORESTATION

METRO France a mis en place des actions de prévention des risques sur les produits à hauts risques pour la déforestation : l'huile de palme, le soja, le bois, le bœuf, le cacao, le café et, dans une moindre mesure du fait de sa faible place dans ses produits, le caoutchouc.

Des actions préexistantes citées ci-dessous existent chez METRO France pour le soja, l'huile de palme et le bois. L'entrée en application du règlement européen contre la déforestation élargit le champ de vigilance de METRO France et renforce la coopération et le dialogue sur ces sujets avec les fournisseurs concernés.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

¹ Total Cost of Ownership - ² Technologies de l'Information

ATTEINTE À LA BIODIVERSITÉ (SUITE)

MESURES DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION MISES EN PLACE PAR METRO FRANCE

METRO France voit le règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts comme une opportunité d'élargir le nombre de produits et de fournisseurs concernés par ses actions. Le bœuf, le café, le cacao, l'huile de palme, le bois et le papier ainsi que le caoutchouc sont soumis au règlement.

200 des fournisseurs de METRO France relèvent de ce règlement, et l'application de cette loi permettra la garantie de non-déforestation sur les produits concernés chez METRO France dès son entrée en vigueur. La mise en conformité des produits METRO France se fait en étroite collaboration avec METRO AG et est soumise à la politique déforestation rédigée dès 2020 et mise à jour en 2025.

Au-delà de l'application de cette réglementation et de l'application de l'index de durabilité, METRO France a posé des principes concernant trois matières premières clés dès 2020 :

Huile de palme

METRO France a supprimé l'huile de palme de ses produits de marques propres lorsque cela était techniquement possible.

Lorsque cela n'est pas faisable, METRO France utilise une huile de palme durable. Pour attester que cette huile est durable, c'est-à-dire économiquement viable, écologiquement appropriée et socialement bénéfique, elle est certifiée RSPO¹ aux deux plus hauts niveaux de certification depuis 2022.

Soja

METRO France s'engage et soutient la SNDI³, et depuis fin 2020, est signataire du manifeste « Pour une mobilisation des acteurs français pour lutter contre la déforestation importée liée au soja » mené avec l'ONG *Earthworm*. Ainsi, conformément à ses engagements, METRO France travaille avec ses fournisseurs pour atteindre 100 % de soja destiné à l'alimentation animale non issu de la déforestation sur ses marques propres de produits laitiers, œufs, boucherie et charcuterie, en s'appuyant sur la réglementation européenne.

Cette démarche vise également à encourager la relocalisation des protéines végétales alternatives cultivées sur le sol européen.

La politique Soja de METRO France en découle. Elle s'applique à tous les produits MDD⁴ contenant du soja en tant qu'ingrédient ou en tant qu'alimentation animale. Cela concerne notamment les filières volaille de chair, porc, bœuf, produits laitiers, ainsi que le saumon et la truite issus d'aquaculture qui représentent à ce jour la part la plus importante de l'empreinte soja de METRO France.

Dans le cadre de son engagement, METRO France demande à ses fournisseurs de produits animaux de mettre en place des plans d'action fondés sur trois piliers :

1. La mise en transparence de l'origine du soja présent dans l'alimentation des animaux d'élevage.
2. L'utilisation de protéines végétales alternatives.
3. La mise en place d'indicateurs afin de mesurer les progrès.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

RÉSULTAT

- **100 % des références de marques propres** sans huile de palme ou contenant de l'huile de palme certifiées RSPO SG/IP².

RÉSULTAT

- **100 % des saumons** nourris avec du soja certifiés.

1 Roundtable on Sustainable Palm Oil - 2 Ségrégation / Identité préservée - 3 Stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée - 4 Marques de distributeurs

ATTEINTE À LA BIODIVERSITÉ (SUITE)

MESURES DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION MISES EN PLACE PAR METRO FRANCE

Paper & Wood policy¹

METRO France sélectionne pour ses produits de marques propres en papier et en bois des matières premières issues de forêts gérées durablement (certifiées FSC² et PEFC³, écolabel européen, NF environnement) ou issues de ressources recyclées.

METRO France a également mis en place une trajectoire dédiée aux emballages de produits MDD utilisant du papier, du bois et du carton contenant des matières premières certifiées FSC²/PEFC³ et/ou intégrant au minimum 70 % de matières recyclées.

NOTATION DES PRODUITS SUR LES ENJEUX DE DÉFORESTATION

Pour compléter le suivi sur les matières premières les plus critiques, METRO France a mis en place un index de durabilité permettant de noter les produits de son assortiment sur cinq critères : climat, nutrition, bien-être animal, déforestation et origine du produit. La déforestation faisant partie des critères, cet index permet d'inclure ces sujets dans les discussions avec nos fournisseurs et met en avant la volonté de METRO France de lutter contre la déforestation à court, moyen et long termes.

AGRICULTURE DURABLE

Dans sa logique de préservation de la biodiversité, METRO France s'engage pour une agriculture plus durable avec de nombreux producteurs.

Démarche « Engagé pour l'Avenir »

Depuis 2021, METRO France traduit son engagement en faveur des filières responsables à travers la démarche « Engagé pour l'Avenir » qui accompagne ses fournisseurs à atteindre des objectifs grâce à un cahier des charges ambitieux. La démarche repose sur quatre piliers :

1. **La promesse de transparence envers le consommateur : de la culture au produit fini, toutes les étapes de production sont tracées.**
2. **La mise en œuvre de modes de production agricole et d'élevage durables visant à réduire la pollution, préserver la biodiversité et garantir le bien-être animal.**
3. **Le respect des ressources naturelles : réduction de la consommation d'eau, optimisation énergétique, régénération des sols, etc.**
4. **Le soutien envers les producteurs engagés dans la démarche pour leur garantir une juste rémunération.**

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

RÉSULTATS

- En 2025, **89 % des produits de marques propres** contenant du bois, du papier et du carton sont certifiés FSC² / PEFC³ / NF environnement / Écolabel européen ou proviennent de matières premières **100 %** recyclées.
- **100 %** des briques alimentaires, des BIB⁴ et des cartons de vin sont certifiés FSC² / PEFC³.

RÉSULTATS

- **30 filières intégrées** dans la démarche « Engagé pour l'Avenir » en 2025.
- **Plus de 70 fournisseurs** concernés pour plus de 1 000 producteurs et éleveurs.

1 Politique relative au papier et au bois - 2 Forest Stewardship Council - 3 Programme européen des forêts certifiées - 4 Bag In Box

ATTEINTE À LA BIODIVERSITÉ (SUITE)

MESURES DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION MISES EN PLACE PAR METRO FRANCE

Démarche « Engagé pour l'Avenir » (suite)

La démarche repose sur un questionnaire et/ou un cahier des charges fondés sur des critères issus de référentiels reconnus ainsi que sur des audits réguliers chez les fournisseurs engagés. Cette démarche suit une approche différente selon les filières :

Filières végétales :

- La mise en place de ruches, nichoirs à oiseaux ou à chiroptères, d'hôtels à insectes.
- Le contrôle et le maintien des populations auxiliaires de culture pour permettre la réduction des traitements via le développement des infrastructures agroécologiques (haies, bandes fleuries, etc.).
- La limitation du travail du sol et l'allongement des cycles de culture.

Filières animales :

- Des poulets 100 % plein air et sans antibiotiques.
- Une exigence de 150 jours minimum de pâturage par an pour les vaches laitières.
- Une exigence de soja 100 % non déforestant dans l'alimentation animale.

Filières pêche :

- Le choix d'espèces et de zones de capture adaptées pour favoriser le renouvellement des stocks de poissons sauvages.
- L'exclusion des pratiques comme les dispositifs de concentration de poissons (DCP).

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

RISQUE ENVIRONNEMENTAL ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

MESURES DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION MISES EN PLACE PAR METRO FRANCE

CHEZ METRO FRANCE

MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

METRO France est certifiée ISO 50001, chaque année depuis 2015. L'ISO 50001 est une norme de système de management de l'énergie visant à améliorer l'efficacité énergétique pour réduire les coûts énergétiques et minimiser l'impact environnemental.

Réduction de la consommation énergétique

Mise en place de plans d'action annuels pour favoriser la réduction des consommations d'énergie au travers de programmes dédiés. Les principaux axes d'action sont :

- Le remplacement des installations de production de froid par des installations plus efficaces, plus économes et moins polluantes.
- Le remplacement des éclairages par LED.
- L'optimisation du chauffage des Halles.
- Le contrôle régulier des consommations via des outils de mesure.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

OBJECTIFS

- Baisse des émissions de gaz à effet de serre (GES) de **42 %** sur les scopes 1 et 2 entre 2022 et 2030.
- **40 % de baisse** de la consommation d'énergie par rapport à une année de référence choisie (non antérieure à 2010) en accord avec le décret tertiaire pour chacun des bâtiments exploités par METRO France à horizon 2030.

ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE (SUITE)

MESURES DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION MISES EN PLACE PAR METRO FRANCE

Développement des énergies renouvelables

METRO France a été le premier acteur en France à signer un contrat direct d'approvisionnement en énergie verte entre le consommateur et le producteur (CPPA)¹ en mars 2019. Deux contrats (PPAs)² ont été signés en ce sens pour de l'électricité éolienne et solaire renouvelable. METRO France a également mis en place, avec ses partenaires, des installations solaires sur les auvents des parkings de plusieurs Halles. L'énergie solaire produite est largement autoconsommée par les Halles et le résidu marginal restant est revendu au réseau.

MAÎTRISE DE LA CONSOMMATION DE FLUIDES RÉFRIGÉRANTS

METRO France déploie des systèmes de génération de froid fonctionnant au CO₂ sur ses 99 Halles d'ici fin 2026, en remplacement des fluides frigorigènes fluorés (HFC), dont le pouvoir de réchauffement global est supérieur d'un facteur de 1 300 à 3 900 par rapport au CO₂.

Pour réduire les fuites de gaz réfrigérant, des outils de contrôle en temps réel des fuites de fluides frigorigènes sont déployés dans les Halles, permettant d'accélérer le délai d'intervention lors d'incidents et ainsi de réduire les dommages environnementaux potentiels.

100 % des Halles disposent d'un système de contrôle en temps réel des fuites de gaz réfrigérant sur le froid alimentaire.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

RÉSULTAT

- En 2022, **22 % du taux d'électricité** issue de sources renouvelables.

OBJECTIFS

- **95 % de baisse** des émissions associées aux fluides frigorigènes à 2030.
- **100 % des Halles** sans gaz réfrigérant fluoré pour le froid alimentaire à fin 2026.

RÉSULTAT

- **80 % de baisse** des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées aux gaz réfrigérants fluorés entre 2020 et 2024.

SUR L'AMONT ET L'AVAL DE LA CHAÎNE DE VALEUR

OPTIMISATION DE L'EMPREINTE CARBONE DU TRANSPORT DE MARCHANDISES

METRO France poursuit le déploiement de solutions de transport moins émissives au sein de ses flux logistiques.

- Des véhicules fonctionnant au B100 sont progressivement intégrés sur le flux plateforme-halles.
- L'ouverture des premiers dépôts dédiés à la livraison s'accompagne d'un renouvellement ciblé du parc afin d'améliorer la performance énergétique des véhicules utilisés.
- Les tests réalisés avec des véhicules électriques, menés avec nos partenaires sur les flux internes et sur les livraisons clients, présentent des résultats opérationnels satisfaisants. Ces éléments confirment la faisabilité du déploiement de porteurs électriques et justifient les investissements en infrastructures de recharge.

La réduction des distances parcourues repose sur trois actions principales : l'optimisation du taux de remplissage des véhicules en livraison, la mise en service de plateformes plus proches des zones desservies et l'ajustement à la baisse de la fréquence de livraison pour les produits non alimentaires. Ces mesures permettent de diminuer le nombre total de kilomètres effectués.

Un travail de rationalisation du matériel roulant a permis d'identifier un porteur offrant une capacité de charge utile d'environ cinq tonnes, adapté aux besoins des livraisons METRO France. Ce choix améliore le taux de chargement et réduit les émissions ramenées à la tonne transportée. L'augmentation du nombre de clients intégrés dans une même tournée contribue également à une meilleure densification des trajets et à une limitation de l'impact carbone associé à la croissance de l'activité de livraison.

RÉSULTATS

- Baisse des émissions liées au transport interne en aval de **20 %** entre 2019 et 2025.
- **12 % de nos t-km** effectués avec des carburants alternatifs en 2024.

OBJECTIFS

- Baisse des émissions de **19 %** sur le scope 3 entre 2022 et 2030.
- **35 % de réduction** de nos émissions à 2028.
- **70 % de produits** avec une note A, B ou C dans l'index de durabilité à horizon 2030.

¹ Corporate Power Purchase Agreement - ² Power Purchase Agreement

ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE (SUITE)

MESURES DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION MISES EN PLACE PAR METRO FRANCE

UTILISER NOTRE INDEX DE DURABILITÉ

METRO France s'est dotée en 2023 d'un outil interne, l'index de durabilité. Développé avec un tiers de confiance, il permet de noter chacun de nos produits de A à E à partir de cinq critères : le climat, qui pèse au minimum 50 % de la note final du produit, mais aussi la nutrition, le bien-être animal, la déforestation et enfin l'origine du produit. Ce score, utilisé en interne, permet de piloter l'assortiment dans une logique d'amélioration continue. Il concerne tous les produits alimentaires, à l'exception des produits bruts (aquaculture, pêche, boucherie, fruits et légumes frais), et 30 % des émissions de notre scope 3.

Un objectif a été fixé, aligné sur nos objectifs climat à 2030, de passer de 51 % du volume total des ventes notées A, B ou C à 70 % dans notre assortiment. Cet objectif, partagé avec nos acheteurs et l'ensemble de nos fournisseurs, permet de piloter la décarbonation de notre assortiment avec un cap clair et intégré dans le quotidien des équipes.

DÉVELOPPER LA LOGIQUE FILIÈRE

METRO France veut agir en contribuant à la décarbonation de certaines filières agricoles, notamment celles associées à des produits dont les émissions proviennent principalement de l'amont agricole (certains n'étant pas couverts par l'index de durabilité). Ce travail avec l'amont agricole doit permettre de créer des liens forts avec certains acteurs, de signer des contrats pluriannuels pour garantir la stabilité des revenus et engendrer un contexte propice aux investissements de décarbonation. Des possibilités de surprime sont étudiées si besoin d'investir davantage dans la décarbonation de la filière. Cette logique, déjà active chez METRO France à travers sa marque propre et sa filière durable « Engagé pour l'Avenir », doit s'intensifier dans une logique de décarbonation.

INFLUENCER LES COMPORTEMENTS CLIENTS

METRO France souhaite soutenir la transition bas carbone de son offre produits auprès de ses clients. Cette démarche se déroule tout d'abord dans les Halles, via des dynamiques promotionnelles, une stratégie de gestion des prix, des mises en avant dans les rayons et à travers les outils marketing et de communication. Puis, au contact des clients, en formant les équipes commerciales de vente pour diffuser les offres alternatives proposées par METRO France et faciliter la transition client.

Mon Restaurant Passe au Durable

METRO France a décidé de s'adresser en priorité à son public cible, les restaurateurs, et a conçu pour eux : « Mon Restaurant Passe au Durable ».

L'enjeu de cette démarche est d'accompagner la restauration dans sa transformation sociale et environnementale, en donnant à chaque professionnel les moyens de passer à l'action, à son rythme, selon ses besoins, en l'adaptant à ses valeurs et son identité culinaire.

« Mon Restaurant Passe au Durable » est une offre complète de produits et de services durables qui permettent aux restaurateurs d'agir sur :

- La carte du restaurant, pour la rendre plus durable, qu'elle reflète la saison, valorise les producteurs locaux et intègre des produits avec des labels de qualité comme « Engagé pour l'Avenir », le bio ou le Label Rouge.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

RÉSULTATS

- En 2025, **9 500 produits** notés via l'index de durabilité.
- **51 % de produits** avec une note A, B ou C dans l'index de durabilité en 2023.

OBJECTIF

- Passer de **51 % à 70 %** de produits disposant d'une note A, B ou C dans l'index de durabilité à horizon 2030.

ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE (SUITE)

MESURES DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION
MISES EN PLACE PAR METRO FRANCE

OBJECTIFS
ET RÉSULTATS

Mon Restaurant Passe au Durable (suite)

- La mise en place de « bonnes pratiques » au sein de l'établissement : tri et gestion des déchets, recours à des produits d'entretien écologiques, collecte des huiles usagées, lutte contre le gaspillage alimentaire avec l'application *Too Good To Go*, conception d'une cuisine responsable, etc.

« Mon Restaurant Passe au Durable » repose également sur des outils tels que :

- Un guide d'inspiration à l'attention des restaurateurs composé de neuf fiches pratiques pour aborder les sujets essentiels, de la conception de la carte à la maîtrise de l'énergie, en passant par la gestion des déchets ou l'engagement social.
- Un site internet de référence qui offre la possibilité aux restaurateurs d'effectuer un auto-diagnostic et de s'informer sur les actualités réglementaires, les tendances et les nouveautés du secteur.
- La publication annuelle du Baromètre METRO France « La restauration et le développement durable ».

En accompagnant les restaurateurs à répondre aux attentes de leurs clients, à réduire leur impact et à renforcer leur attractivité, METRO France devient le partenaire de la transformation de la restauration.

RISQUE ENVIRONNEMENTAL ATTEINTE AU BIEN-ÊTRE ET À LA BIEN-ÊTRE ANIMALE

MESURES DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION
MISES EN PLACE PAR METRO FRANCE

OBJECTIFS
ET RÉSULTATS

PROMOTION DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Charte en faveur du bien-être animal

Le risque lié au bien-être animal fait partie des priorités et des engagements de la politique de produits à marques propres de METRO France.

METRO France soutient les « Cinq libertés fondamentales » définies par le FAWC¹ et l'OMSA², et fait signer à tous ses fournisseurs de boucherie de marques propres et de marques nationales une charte reprenant ses grands principes :

1. **Ne pas souffrir de la faim ou de la soif : accès à de l'eau fraîche et à une nourriture adéquate assurant la bonne santé et la vigueur des animaux.**
2. **Ne pas souffrir d'inconfort : environnement approprié comportant des abris et une aire de repos confortable.**
3. **Ne pas souffrir de douleurs, de blessures ou de maladies : prévention ou diagnostic rapide et traitement.**
4. **Pouvoir exprimer les comportements naturels propres à l'espèce : espace suffisant, environnement approprié aux besoins des animaux et contact avec d'autres congénères.**
5. **Ne pas éprouver de peur ni de détresse : conditions d'élevage et pratiques n'induisant pas de souffrances psychologiques.**

RÉSULTATS

- **100 % des fournisseurs** de viande de boucherie et volailles sont signataires d'une charte en faveur du bien-être animal.
- **100 % des abattoirs** de viande de boucherie et volaille en MDD sont audités sur un référentiel bien-être animal.

¹ Farm Animal Welfare Council - ² Organisation mondiale de la santé animale (anciennement OIE)

ATTEINTE AU BIEN-ÊTRE ANIMAL (SUITE)

MESURES DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION MISES EN PLACE PAR METRO FRANCE

Charte en faveur du bien-être animal (suite)

À ce titre, METRO France demande à ses fournisseurs de mettre en place les moyens et les contrôles nécessaires pour que ces cinq libertés soient respectées à tous les stades de la vie de l'animal, de son transport au moment de sa mise à mort. Cette exigence, formalisée dans une charte de bien-être animal en élevage et en abattoir, est signée chaque année par tous les fournisseurs de produits de boucherie et de volaille.

Poules pondeuses

METRO France développe une offre de marques propres reposant sur des modes d'élevage alternatifs à la cage. Cette offre comprend notamment des conditionnements adaptés aux besoins de la restauration, tels que des unités de vente de 90 ou 180 œufs issus de poules élevées au sol. L'ensemble des œufs commercialisés par METRO France sont d'origine française. Pour atteindre nos objectifs de 100 % d'œufs alternatifs en 2028, nous nous reposerons sur l'achat d'œufs auprès de producteurs français et locaux.

Par ailleurs, METRO France met en œuvre des actions de sensibilisation destinées à accompagner ses clients dans la compréhension des différents modes d'élevage afin qu'ils puissent faire des achats éclairés. Ces informations sont diffusées par différents canaux, notamment par e-mail, les publications dans les magazines, via des newsletters, sur les réseaux sociaux et le site metro.fr. METRO France propose également des recettes intégrant le calcul du surcoût lié à l'utilisation d'œufs hors cage, afin d'encourager les professionnels à valoriser cette démarche auprès de leurs propres clients.

Poulets de chair

En collaboration avec ses fournisseurs, METRO France engage une démarche structurée en faveur d'un niveau renforcé de bien-être animal pour les poulets de chair. L'entreprise s'est engagée à ce que, d'ici 2030, 100 % des produits MDD¹ répondent aux critères du BCC² ou à un référentiel équivalent, pour les poulets et pour les produits élaborés contenant plus de 50 % de poulet.

METRO France demande à tous ses fournisseurs MDD de lui transmettre leur politique et leur feuille de route en matière de bien-être animal. Des audits sont déployés afin d'évaluer la gestion du bien-être animal en élevage, notamment au travers du suivi des indicateurs, de la détection d'anomalies et de la mise en œuvre d'actions correctives. Les abattoirs sont également soumis à un audit spécifique portant sur le bien-être animal.

En parallèle, METRO France mène des actions de sensibilisation auprès de ses clients. À ce titre, METRO France est le premier acteur du secteur de la restauration à avoir lancé, en partenariat avec TERRENA, une gamme « Nouvelle agriculture professionnelle » intégrant des exigences renforcées en matière de bien-être animal et destinée aux professionnels. Cette initiative vise à encourager les restaurateurs à proposer et valoriser ces produits dans leurs menus.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

RÉSULTAT

- **100 % des œufs** vendus sont d'origine française.

OBJECTIF

- Proposer uniquement des œufs et ovoproduits alternatifs à horizon 2028.

OBJECTIF

- **100 % des produits MDD** conformes au BCC (ou équivalent) d'ici 2030.

1 Marques de distributeurs - 2 Better Chicken Commitment

ATTEINTE AU BIEN-ÊTRE ANIMAL (SUITE)

MESURES DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION MISES EN PLACE PAR METRO FRANCE

Porcs

METRO étend également sa démarche de suivi aux filières porcines. À partir de 2025, les fournisseurs en boucherie brute devront transmettre leur politique et leur feuille de route en matière de bien-être animal. La démarche prévoit la réalisation d'audits en élevage par les fournisseurs ainsi que l'audit systématique de tous les abattoirs selon un référentiel bien-être animal.

METRO France dispose d'un référent bien-être animal qui :

- Travaille sur le contenu et l'amélioration continue des cahiers des charges, en interaction avec les différentes parties prenantes.
- Exerce une veille et intervient en cas de risque.

NOTATION DE NOS PRODUITS SUR LE CRITÈRE BIEN-ÊTRE ANIMAL

Pour aller plus loin et engager cette démarche sur l'intégralité de son offre, METRO France a mis en place un index de durabilité qui intègre, parmi cinq critères, celui du bien-être animal dans les échanges avec ses fournisseurs. Cet index permet d'engager METRO France et ses fournisseurs à travailler dans une démarche d'amélioration continue sur ce sujet.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

RISQUE ENVIRONNEMENTAL PÊCHE ET AQUACULTURE

MESURES DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION MISES EN PLACE PAR METRO FRANCE

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ MARINE

Politique pêche et aquaculture durables

Dans le cadre d'une initiative Groupe (20 % du chiffre d'affaires de la gamme pêche de METRO France) pour une pêche et une aquaculture durables, METRO France déploie une politique s'appliquant aux 12 espèces¹ les plus vendues par son Groupe. Elle s'articule autour de trois principaux engagements :

1. La préservation de la biodiversité, la lutte contre la pêche illégale et la minimisation des impacts des activités de pêche.
2. Une alimentation des poissons garantissant l'absence d'OGM² et de farines d'animaux terrestres.
3. Le respect des droits humains et des conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement des produits issus de la pêche.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

RÉSULTAT

- En 2025, **72 % du chiffre d'affaires** réalisé par la commercialisation de ces **12 espèces est issu de la pêche responsable** (66 % en 2022).

¹ Thon, saumon, crevette, moule, lieu, morue, daurade, bar, truite, pangasius, homard, pétoncle - ² Organisme génétiquement modifié

PÊCHE ET AQUACULTURE (SUITE)

MESURES DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION MISES EN PLACE PAR METRO FRANCE

Politique pêche et aquaculture durables (suite)

METRO France fait le choix de la pêche responsable :

- METRO France privilégie les espèces abondantes (arrêt de la commercialisation d'espèces menacées, arrêt de la commercialisation du bar pendant sa période de reproduction) en soutenant la pêche locale, ou encore en sourçant des produits labellisés et certifiés (MSC¹, ASC², bio, etc.).
- METRO France intègre dans ses cahiers des charges des tailles minimales de capture (thon) afin de permettre la pérennité des espèces (poissons en capacité de se reproduire).
- METRO France sensibilise et informe ses clients avec la mise en avant dans ses rayons de poissons de saison sélectionnés par le programme *Mr.Goodfish* lié à la consommation durable de produits de la mer.
- METRO France suspend la commercialisation d'espèces des grands fonds dont les techniques de pêche sont destructrices (lingue et empereur).
- METRO France mène avec ses fournisseurs des expérimentations qui visent à réduire la part de farines de poissons sauvages dans l'alimentation des poissons d'aquaculture (comme l'utilisation d'huile d'algue ou de farines d'insectes).

Filière thon responsable METRO France

Dans la continuité de ses actions visant la préservation de la biodiversité et des ressources marines, METRO France a développé une filière thon responsable et maîtrisée. Elle repose sur quatre piliers :

1. La qualité des produits.
2. La gestion de la ressource.
3. La traçabilité.
4. Le respect des exigences sociétales.

Grâce à sa filière thon, METRO France propose ainsi des produits de qualité supérieure répondant aux critères d'un cahier des charges exigeant, conformément à son engagement sur ses marques propres :

- Une certification *Dolphin Safe* et l'absence de *shark finning* ainsi que des tailles minimum de capture pour la biodiversité marine.
- Une pêche 100 % sans Dispositifs de Concentration des Poissons (DCP) pour l'albacore et le listao.
- L'interdiction des transbordements et la présence d'un observateur à bord de façon obligatoire (humain ou électronique).
- L'absence d'approvisionnement (toutes espèces confondues) dans l'Océan Indien et les zones de pêche surexploitées selon les rapports de l'ISSF⁵ ou à risque selon la FAO⁶.
- Une pêche avec enregistrement des vaisseaux sur le *ProActiv Vessel Register* de l'ISSF et des bateaux de pêche non-INN⁷.
- Des pêcheries certifiées MSC⁸ ou engagées dans un FIP⁴.

METRO France adhère à la *Global Tuna Alliance* pour s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue et promouvoir la pêche responsable. Dans ce cadre, METRO France contribue à l'amélioration de la qualité environnementale et sociale de l'approvisionnement en thon et prend en compte les alertes et rapports annuels pour mettre à jour sa politique spécifique sur la filière thon, et prendre des décisions sur ses approvisionnement selon les rapports d'audits et les rapports d'analyses des risques réguliers.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

RÉSULTATS

- **100 % de pêche à la senne** sans DCP³ pour le thon listao et albacore en 2025.
- **100 % de pêcheries** certifiées MSC ou engagées dans un FIP⁴ en 2025.

1 Marine Stewardship Council - 2 Aquaculture Stewardship Council - 3 Dispositif de concentration de poissons - 4 Fishery Improvement Projects - 5 International Seafood Sustainability - 6 Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture - 7 La pêche illicite, non déclarée et non réglementée - 8 Marine Stewardship Council

RISQUE ENVIRONNEMENTAL
CONSOMMATION DE LA RESSOURCE EN EAUMESURES DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION
MISES EN PLACE PAR METRO FRANCE**GESTION DE L'EAU**

METRO France, à travers la politique eau METRO AG, s'est fixée des objectifs de réduction de la quantité d'eau consommée sur ses sites. Pour cela, METRO France recense les activités consommatrices d'eau, mesure plus précisément la quantité d'eau consommée et optimise l'utilisation d'eau dans ses opérations.

Chez les fournisseurs

METRO France, à travers les cahiers des charges de ses filières⁶ « Engagé Pour l'Avenir », encourage la mise en place de plans de gestion de l'eau et d'optimisation de l'utilisation de la ressource en eau. Cela passe par le déploiement d'outils de mesure de la consommation d'eau liée à l'irrigation et d'outils d'aide à la décision pour piloter et optimiser l'utilisation de la ressource.

La gestion de la ressource en eau fait également l'objet d'un accompagnement des fournisseurs pour améliorer leur prise en compte de cet enjeu en vue d'une amélioration continue.

OBJECTIFS
ET RÉSULTATS**OBJECTIF**

- **Réduction du volume d'eau utilisée de 10 %** entre 2021 et 2030, par m² de surface.

RISQUE ENVIRONNEMENTAL
POLLUTION PLASTIQUEMESURES DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION
MISES EN PLACE PAR METRO FRANCE**GESTION DES DÉCHETS PLASTIQUES****Réduction des emballages plastiques de nos marques propres**

METRO France mène une politique de réduction des emballages plastiques et à usage unique sur ses produits de marques propres et accompagne la restauration indépendante pour faire de même.

METRO France agit sur son offre commerciale en proposant à ses clients des alternatives durables pour les emballages.

Cette démarche prend en compte trois dimensions :

1. Réduire et optimiser les emballages des produits de marques propres :

- Sélectionner des matériaux recyclables.
- Intégrer le maximum de matières recyclées dans ses emballages.
- Réduire le volume des emballages.

2. Développer des alternatives aux emballages plastiques et/ou jetables dans la restauration :

Développer des offres alternatives aux emballages plastiques à usage unique en utilisant d'autres matériaux tels que le carton kraft, la pulpe de canne à sucre, le polypropylène expansé 100 % recyclable, en étant attentif à offrir les mêmes qualités d'usage (résistance, contact alimentaire, réchauffage, etc.).

3. Améliorer la recyclabilité :

Travailler sur les emballages de marques de distributeurs et avec nos fournisseurs pour améliorer la recyclabilité effective de nos emballages. Et ce, en supprimant les perturbateurs de tri, en favorisant les mono-matériaux et en utilisant des matériaux pour lesquels des filières de recyclage existent ou sont en cours de développement.

OBJECTIFS
ET RÉSULTATS**RÉSULTAT**

- En 2024, le taux de tri effectif dans les Halles correspondait à **80 % des volumes de déchets.**

OBJECTIF

- Supprimer **50 tonnes de plastique** dans nos emballages à 2030.

POLLUTION PLASTIQUE (SUITE)

MESURES DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION
MISES EN PLACE PAR METRO FRANCE**Gestion des déchets dans les Halles**

METRO France a mis en place un système de tri dans ses 99 Halles ainsi que sur ses plateformes et dans ses dépôts.

Des responsables de l'entretien et de la maintenance suivent le processus de gestion des déchets et s'occupent de la démarche d'amélioration continue.

- Les exutoires comme le recyclage et la méthanisation sont privilégiés.
- Pour les déchets qui ne disposent pas encore de solution de tri ou qui ne peuvent pas être revalorisés, l'incinération avec récupération d'énergie est la solution privilégiée.

OBJECTIFS
ET RÉSULTATSRISQUE ENVIRONNEMENTAL
POLLUTION DES SOLSMESURES DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION
MISES EN PLACE PAR METRO FRANCE**PROTECTION DES SOLS**

La démarche « Engagé Pour l'Avenir » initiée par METRO France intègre des critères sur la protection et la gestion des sols.

Des solutions pratiques visant à la bonne santé des sols et le maintien de leurs qualités nourricières sont proposées. Un travail raisonné et protecteur du sol permet de l'enrichir en humus et de maintenir sa biodiversité pour une production optimale et qualitative, favorisant également la rétention d'eau et la captation de carbone.

OBJECTIFS
ET RÉSULTATS

OBJECTIF

- **100 % des fruits et légumes** de la filière « Engagé pour l'Avenir » avec des mesures de protection des sols inscrites dans les cahiers des charges.

RISQUE ENVIRONNEMENTAL
POLLUTION DE L'AIRMESURES DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION
MISES EN PLACE PAR METRO FRANCE**MITIGATION DE LA POLLUTION DE L'AIR****Actions liées au transport de nos produits**

L'entreprise s'engage en faveur d'une amélioration de la qualité de l'air en modernisant progressivement sa flotte de transport. Une part significative des véhicules utilisés pour les flux logistiques répond désormais à la norme Euro 6, permettant une réduction des émissions de polluants atmosphériques, notamment les oxydes d'azote et les particules fines. Cette évolution s'inscrit dans une démarche continue de transition vers des motorisations moins polluantes, complétée par l'intégration progressive de solutions alternatives telles que le B100 ou l'électrique, qui contribuent à limiter l'impact du transport sur la qualité de l'air dans les zones desservies.

Actions liées à la production agricole

METRO France agit sur la qualité de l'air en amont de la chaîne de valeur en intégrant, dans ses cahiers des charges MDD¹, des exigences visant à encadrer l'usage des engrais et intrants agricoles pouvant générer des émissions atmosphériques, notamment d'ammoniac ou de composés organiques volatils. Les fournisseurs sont encouragés à mettre en place des pratiques de fertilisation raisonnées, à optimiser les doses et la fréquence d'application et à privilégier des solutions réduisant les émissions. Cette démarche contribue à limiter l'impact des activités agricoles associées à nos produits sur la qualité de l'air.

OBJECTIFS
ET RÉSULTATS

OBJECTIF

- **100 % de la flotte de véhicules thermiques** de transport répondant à la norme Euro 6 d'ici 2030.

¹ Marques de distributeurs

RISQUE ENVIRONNEMENTAL GASPILLAGE ALIMENTAIRE

MESURES DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION
MISES EN PLACE PAR METRO FRANCE

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Dans nos opérations

- **Des partenariats avec des associations d'aide alimentaire** nationales et locales existent dans 100 % des Halles. Ces dons permettent l'accès à des produits de qualité pour des personnes en situation de précarité. En complément, et compte tenu des spécificités des produits commercialisés, des partenariats sont développés avec des structures capables de transformer et redistribuer de grandes pièces de viande. Les « Cuisines solidaires » assurent la valorisation de volumes qui ne s'intègrent pas au circuit classique du don. À ce jour, 80 % des Halles collaborent avec une Cuisine solidaire.
- Pour **identifier les produits à isoler pour les dons**, un outil de gestion des dates permet d'identifier les produits à retirer du rayon conformément à la charte fraîcheur. Les volumes retirés sont orientés vers les associations d'aide alimentaire par les équipes en Halles.
- **La maîtrise des stocks et des dates de péremption** repose sur un pilotage mensuel des ventes réalisé par les acheteurs permettant d'identifier les niveaux de démarque et de définir les actions correctives nécessaires. Selon les causes identifiées, ces actions peuvent inclure une adaptation du conditionnement avec les fournisseurs, un travail sur les dates limites de consommation ou le passage de certaines références en commande uniquement.
- Un outil d'aide à la commande a été développé afin d'**optimiser la gestion des stocks**. Il intègre un prévisionnel de vente enrichi de paramètres contextuels tels que la météo ou les événements nationaux et locaux. Cet outil permet de déterminer le niveau de commande adéquat et de limiter ainsi les excédents.
- **Évaluation de la qualité des dons alimentaires** au moyen d'un questionnaire de satisfaction adressé aux associations partenaires. Les réponses recueillies permettent d'apprécier la qualité et la diversité des produits, ainsi que la relation avec les équipes en Halle. Les résultats sont analysés et partagés avec les Halles afin d'identifier les axes d'amélioration éventuels.
- **Valorisation des biodéchets** : lorsque certains produits ne peuvent pas être redistribués pour l'alimentation humaine, un partenariat a été mis en place avec PHENIX pour assurer leur valorisation au bénéfice de l'alimentation animale.

Chez nos clients

L'entreprise embarque aussi ses clients à agir et à lutter contre le gaspillage alimentaire en mettant à leur disposition des outils et contenus opérationnels. Huit fiches de bonnes pratiques ont été élaborées et sont accessibles sur le site metro.fr, dans la rubrique « Conseils et services ». Elles présentent une méthodologie structurée ainsi que des actions applicables aux différentes étapes d'une activité de restauration, incluant l'achat, le stockage et le service en salle.

METRO France propose aussi à ses clients d'adhérer à l'application *Too Good To Go* pour faciliter l'écoulement de leurs invendus. Cette adhésion leur permet de réduire les pertes, gagner en visibilité, donner une image positive et engagée et aussi générer des revenus additionnels. Les clients de METRO France bénéficient d'une première année sans frais d'adhésion, leur donnant ainsi la possibilité de tester l'efficacité de l'outil.

OBJECTIFS
ET RÉSULTATS

RÉSULTATS

- **100 %** des Halles et des dépôts METRO France ainsi que nos plateformes fruits et légumes ont effectué un don à au moins un organisme de collecte alimentaire en 2025.
- **20 millions** d'équivalent repas donnés en 2025.
- **80 % des Halles** ont été partenaires d'une Cuisine solidaire pour permettre le don de grosses pièces de viande en 2025.

RISQUES SOCIAUX AUPRÈS DU PERSONNEL DE L'ENTREPRISE
DISCRIMINATIONSMESURES DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION
MISES EN PLACE PAR METRO FRANCE

DÉMARCHE DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION (DEI)

Nous avons mis en place une politique Diversité et Inclusion qui repose sur cinq engagements :

1. L'égalité des chances et des parcours professionnels.
2. L'égalité professionnelle femmes-hommes et la parentalité.
3. La valorisation des générations.
4. La diversité culturelle et sociale.
5. L'emploi des personnes en situation de handicap.

Chacun de ces engagements se concrétise par des plans d'action, des actions menées sur tous nos sites, le suivi d'indicateurs ainsi que la montée en compétence des collaborateurs par des formations et de la sensibilisation.

Pour répondre à l'objectif d'acculturation des équipes, nous travaillons sur plusieurs axes de travail :

- Recruter et former des relais terrain composés d'une communauté de référent.e.s diversité, présents sur chaque site et dans chaque direction du siège. Leur rôle est de déployer et d'assurer la communication de la politique Diversité sur le site et de sensibiliser leurs collègues au sujet de la Diversité et Inclusion.
- Rendre visible et lisible ces engagements en interne, à travers une campagne de communication « On a clairement pas la même vie, histoire, le même genre... ».
- Mettre en place des process et outils RH ainsi que des indicateurs de suivi pour mesurer le *leadership* inclusif.

OBJECTIFS
ET RÉSULTATS

RÉSULTATS

- Accord portant sur la diversité signé en décembre 2020.
- Accord en faveur des personnes en situation de handicap de 2024 à 2026.
- **7,1 % de travailleurs** en situation de handicap en 2024.
- **94/100**, notre score à l'index égalité femmes-hommes en 2025.
- **110 référent.e.s** diversité et handicap en 2025.

RISQUES SOCIAUX AUPRÈS DU PERSONNEL DE L'ENTREPRISE
ÉQUILIBRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PERSONNELLEMESURES DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION
MISES EN PLACE PAR METRO FRANCE

PROTECTION DE L'ÉQUILIBRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PERSONNELLE

Dans le cadre des politiques RH aux collaborateurs, plusieurs actions tendent à préserver l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle chez les collaborateurs de METRO France.

Un accord d'entreprise, signé en juillet 2021, encadre le dispositif d'accompagnement des collaborateurs dans leur qualité de vie au travail et dans leur vie personnelle à travers :

- La mise en place du télétravail.
- Le déploiement d'un dispositif « hygiène de vie » donnant accès à des réductions sur des activités sportives et de bien-être.
- Des dispositifs d'accompagnement en cas de difficultés dans leur vie personnelle : téléconsultation médicale et/ou accompagnement psychologique.
- Un soutien en cas de difficultés financières, qu'elles soient passagères ou plus pérennes, avec des dispositifs autour du logement social par exemple.

OBJECTIFS
ET RÉSULTATS

RÉSULTAT

- Certification « *Top Employer* » pour la **11^{ème} année** consécutive en 2025.

ÉQUILIBRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PERSONNELLE (SUITE)

MESURES DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION
MISES EN PLACE PAR METRO FRANCE**Protection de l'équilibre vie professionnelle et vie personnelle (suite)**

Ces actions sont aussi portées en partie par l'accord d'accompagnement à la parentalité « family CARE » signé en 2024 via l'accompagnement et la mise à disposition de ressources et de temps pour les collaborateurs et leurs familles.

- Mise en place d'actions à destination des familles monoparentales et aidants familiaux.
- Préparation au départ, à l'absence et au retour de congé maternité/parental.
- Dispositif crèches.
- Groupe de travail conciergerie nationale.
- Subrogation du congé paternité.

Des actions dédiées sont mises en place pour accompagner les femmes sur leurs problématiques de santé spécifiques :

- Distributeurs de protections périodiques à disposition.
- Aménagement en télétravail ou congé menstruel jusqu'à deux jours par mois en cas de problématiques gynécologiques (endométriose, adénomyose, HPV, ménopause, etc.).
- Accompagnement des collaboratrices en cas de problèmes de santé spécifiques.

Plus encore, METRO France s'est dotée d'une Direction du CARE. Si celle-ci veille bien évidemment à garantir aux collaborateurs les meilleures conditions de travail possibles, son action s'inscrit dans une démarche plus globale. Ainsi, en développant le service aux collaborateurs, elle leur offre la possibilité de passer un CAP cuisine ou leur facilite l'accès à une salle de sport.

OBJECTIFS
ET RÉSULTATSRISQUES SOCIAUX AUPRÈS DU PERSONNEL DE L'ENTREPRISE
SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAILMESURES DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION
MISES EN PLACE PAR METRO FRANCE**PRÉSERVATION DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE DE TOUS**

Dès 2021, METRO France a signé l'accord sur la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail qui vient renforcer la responsabilité sur toute la chaîne managériale. Il implique diverses mesures concrètes :

- Création d'un Observatoire sur la qualité de vie au travail (équilibre vie professionnelle / vie personnelle, mise à disposition de divers services pour les collaborateurs, prévention et information, etc.).
- Montée en compétence des managers sur les questions de santé et de sécurité et mise en place à leur attention de supports et d'outils de pilotage (outil de suivi des indicateurs : absentéisme, accidentologie, etc.).
- Formation en 2025 de 100 % des 99 Directeurs de Halles à la culture santé et sécurité au travail.
- Mise en place de formations santé et sécurité au travail (SST) à destination des collaborateurs.
- Travail de prévention sur l'accidentologie, les risques physiques et psychosociaux, la pénibilité et l'ergonomie, etc.
- Mise en place d'un process pour toutes les situations de harcèlement et de violence interne.
- Création d'un reporting RH dédié à la santé et sécurité au travail pour permettre un suivi plus précis et des actions correctives plus ciblées.

OBJECTIFS
ET RÉSULTATS

RÉSULTATS

- Taux d'absentéisme global : **6,9 %** en 2025 (7,2 % en 2024).
- Taux de fréquence¹ : **30,8 %** en 2025 (35,2 % en 2024).
- Taux de gravité² : **2,2 %** en 2025 (2,5 % en 2024).
- **824** accidents du travail dont **583** avec arrêt en 2025 (981 en 2024).
- **78 % des collaborateurs** formés à la prévention SST (cycle de 2 ans : 2024/2025).

1 Nombre d'accidents en premier règlement par heures de travail - 2 Nombre de journées perdues par incapacité temporaire par heures de travail

RISQUES SOCIAUX AUPRÈS DES TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR DROITS DE L'HOMME • RÉPARTITION DE LA VALEUR • SANTÉ ET SÉCURITÉ LOGEMENT ET ACCÈS À L'EAU • SÉCURITÉ DE L'EMPLOI

MESURES DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION MISES EN PLACE PAR METRO FRANCE

PROTECTION DES DROITS HUMAINS

Dans sa déclaration de valeur sur les droits humains et les enjeux environnementaux, METRO France affirme que le respect des droits fondamentaux, y compris les droits des travailleurs, constitue l'un des principes essentiels de son action. Ces engagements s'appliquent à l'ensemble des activités de l'entreprise, mais également à l'ensemble de sa chaîne de valeur. Les positions juridiques couvrent notamment : l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé, la sécurité et la santé au travail, la liberté d'association, la non-discrimination, la garantie d'une rémunération décente et la préservation des ressources naturelles.

METRO France a intégré ces exigences au cœur de sa gouvernance à travers un ensemble cohérent de politiques internes et de procédures opérationnelles. Celles-ci visent à identifier, évaluer, prévenir et, lorsque nécessaire, éliminer les risques d'atteinte aux droits humains et aux conditions de travail dans sa chaîne de valeur.

Ces politiques définissent les exigences applicables à METRO France et à ses partenaires commerciaux. Elles s'alignent sur les standards internationaux de référence : Pacte international relatif aux droits civils et politiques, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, conventions de l'OIT¹, principes directeurs de l'OCDE² pour les entreprises multinationales, ainsi que les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.

Elles s'inscrivent également dans l'approche SCRMS³ du Groupe, qui structure les responsabilités, le processus d'analyse des risques, les actions préventives et correctives, ainsi que les mécanismes de réclamation.

Les principaux instruments sont les suivants :

Code de conduite pour les partenaires commerciaux

Le code de conduite reflète l'engagement de METRO France à protéger les droits humains et sociaux. Il s'applique à tous les partenaires et impose la mise en place de mesures internes adaptées pour assurer le respect de ces obligations. Depuis 2023, METRO France intègre systématiquement le code de conduite dans ses contrats de partenariat.

Déclaration de politique sur le respect des droits humains

Cette déclaration formalise la stratégie de METRO France en matière de droits humains. En collaboration avec ses fournisseurs directs, prestataires et d'autres parties prenantes, METRO France s'engage à respecter ces droits dans l'ensemble de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement. Les fournisseurs indirects sont également concernés dès lors qu'un risque ou un abus potentiel est porté à la connaissance de METRO France.

Politique des standards sociaux (social standards)

Cette politique traduit les valeurs de METRO France en exigences opérationnelles obligatoires pour les fournisseurs de marchandises. Compte tenu de la taille du portefeuille d'approvisionnement, les fournisseurs de marques propres (directs et indirects) constituent la priorité, suivis des fournisseurs directs de marques nationales. L'élaboration de cette politique a intégré la consultation des parties prenantes internes.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

RÉSULTATS

- **100 % des contrats fournisseurs** incluent des clauses sur l'environnement, le respect des droits du travail et droits humains en 2025.
- **100 % des contrats fournisseurs** pour les produits concernés incluent la certification REACH.
- **100 % des usines** pour les produits de marques propres non alimentaires ont une certification sociale en 2025 et une note minimale de C pour celles situées dans un pays à risque.
- **77 % des usines** situées dans un pays à risque pour les marques propres alimentaires ont eu une note minimale de D sur le référentiel amfori BSCI⁴ ou un standard équivalent⁵ reconnu en 2025.
- **3 incidents de corruption confirmés** et traités en 2025 via notre mécanisme de remontée des incidents.
- **78 % des collaborateurs formés à l'éthique des affaires** (code de bonne conduite) via un cycle de 2 ans sur 2024/2025.
- **81 % des collaborateurs formés à la lutte contre la corruption** via un cycle de 2 ans sur 2024/2025.

1 Organisation Internationale du Travail - 2 Organisation de coopération et de développement économiques - 3 Social Compliance Risk Management System - 4 Business Social Compliance Initiative - 5 ICS, SA 8000, SPA, ETI, SMETA, FLA, ASC, BAP, RSPO, RTRS, Global Gap GRASP, Fair Trade, Rainforest Alliance, UTZ

DROITS DE L'HOMME • RÉPARTITION DE LA VALEUR • SANTÉ ET SÉCURITÉ
LOGEMENT ET ACCÈS À L'EAU • SÉCURITÉ DE L'EMPLOI (SUITE)MESURES DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION
MISES EN PLACE PAR METRO FRANCE**Directive interne sur les droits humains et l'environnement**

Cette directive, accompagnée d'un manuel opérationnel, inscrit durablement les protections juridiques clés au sein des activités de METRO France. Elle définit un dispositif de gestion des risques couvrant également la chaîne de valeur, conformément aux exigences européennes en matière de diligence raisonnable.

Principes de conformité du Groupe

Dans le cadre du programme global de conformité, ces principes explicitent les comportements attendus des partenaires et des collaborateurs, basés sur les obligations légales et les standards internes en matière d'éthique des affaires et de droits humains, tout au long de la chaîne de valeur.

METRO Groupe a défini une politique de « *deal-breaker* » sur quatre critères : le travail des enfants, le travail forcé, la sécurité des employés et les comportements éthiques. Si un écart est observé sur l'un de ces critères, une suspension immédiate de la relation commerciale avec le fournisseur concerné est appliquée jusqu'à ce qu'un plan d'action correctif soit mis en place et/ou qu'un nouvel audit témoigne d'une amélioration de la situation.

OBJECTIFS
ET RÉSULTATSRISQUES SOCIAUX AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS TOUCHÉES
SANTÉ ET SÉCURITÉ DU CONSOMMATEURMESURES DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION
MISES EN PLACE PAR METRO FRANCE**NORME ISO 22000**

METRO France développe quotidiennement des solutions pour répondre aux besoins implicites de ses clients, tels que la fraîcheur, la sécurité et la qualité des produits alimentaires, en se basant sur quatre critères essentiels : la durabilité, la transparence, l'amélioration continue et la satisfaction client. Cela est garanti par la certification ISO 22000.

Le démarche ISO 22000 évolue en permanence et est animée par une équipe de six Responsables Qualité Régionaux (RQR) rattachée à la Direction Qualité et Développement Durable. Cette équipe a un double rôle, à la fois d'auditeur et de formateur, pour donner du sens à la démarche, encourager les équipes à analyser les causes et proposer des plans d'action pertinents.

Une fois par an, chaque Halle est visitée pendant 2 jours. Tout est examiné : propreté, gestion des dates, températures, suivi des actions correctives, etc. C'est une relation de confiance qui se construit, un niveau de compétence qui grandit, clôturé chaque année par l'audit de Bureau Veritas.

Les RQR accompagnent les Halles sur le terrain, dans les rayons, organisent des formations en *e-learning* et en présentiel pour plus de proximité, afin de permettre le maintien à niveau des connaissances et compétences.

OBJECTIFS
ET RÉSULTATS

RÉSULTATS

- **100 % des Halles auditées et certifiées chaque année** par un organisme tiers indépendant sur la norme ISO 22000.
- **100 % de nos Halles** bénéficient de la mention « très satisfaisant » ou « satisfaisant » sur le site Alim'confiance.
- **Environ 10 000 analyses de produits** sont réalisées chaque année.
- **100 % des plateformes logistiques alimentaires** sont auditées chaque année.

SANTÉ ET SÉCURITÉ DU CONSOMMATEUR (SUITE)

MESURES DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION
MISES EN PLACE PAR METRO FRANCEOBJECTIFS
ET RÉSULTATS**LE RETRAIT/RAPPEL, UN MOYEN DE PRÉSERVER LA SANTÉ
DU CONSOMMATEUR**

La mise en place d'une procédure de retrait/rappel solide permet d'assurer une protection optimale de la santé des consommateurs et de leur éviter une exposition à des produits potentiellement dangereux.

Toutes les alertes portant sur des produits alimentaires et non alimentaires sont gérées par la Direction Qualité de METRO France. Les intervenants habilités à gérer les alertes font l'objet d'une formation préalable à cette gestion.

Les alertes peuvent être réparties selon trois niveaux de gravité : faible, moyenne et élevée. Concernant les alertes de gravité élevée, un rappel auprès de nos clients est systématiquement mis en place pour préserver leur santé.

Le rappel auprès des clients s'effectue de différentes manières en fonction de la gravité de l'alerte.

NORMES IFS¹ ET BRC², DES GARANTS DE QUALITÉ

METRO France demande à ses fournisseurs d'adhérer aux normes IFS et BRC pour assurer la qualité et la sécurité alimentaire. Grâce à ces normes mondialement reconnues, METRO France s'engage à fournir des produits répondant aux plus hauts standards de qualité, tout en démontrant son engagement envers la sécurité des consommateurs et la conformité réglementaire.

AGRÉAGE DES FRUITS ET LÉGUMES

Chez METRO France, l'agrément occupe une place centrale dans la garantie de qualité de ses produits frais. Grâce à des normes rigoureuses, METRO France s'assure que seuls les produits les plus frais, les plus sains et les plus savoureux parviennent à ses clients. Les experts inspectent chaque article avec minutie, éliminant tout produit défectueux ou non conforme aux critères établis.

Cette étape cruciale de sélection et d'évaluation des fruits et légumes témoigne de l'engagement de l'entreprise envers une alimentation de qualité.

STRATÉGIE NUTRITION SANTÉ

Pour ses produits en marques propres, METRO France dirige sa stratégie nutrition santé sur deux axes principaux :

1. **La réduction des taux de sel, de sucre et de matières grasses saturées.**
2. **Le retravail des recettes pour raccourcir les listes d'ingrédients et bannir les additifs controversés tout en conservant les qualités organoleptiques de ses produits.**

Ces standards sont appliqués lors des développements produits en marques propres ainsi que lors des reformulations produits.

En parallèle, METRO France travaille à réduire au maximum les marqueurs d'ultra transformation dans ses produits.

RÉSULTAT

- **Une liste de 131 additifs controversés bannis** de nos recettes au-delà des demandes réglementaires.

1 International Featured Standard - 2 British Retail Consortium - 3 Social Compliance Risk Management System

5

MÉCANISME D'ALERTE

5.1

ORGANISATION DU MÉCANISME D'ALERTE

Afin d'être informés des comportements à risque ou manquements aux règles et valeurs que nous défendons, METRO France a déployé un système d'alerte multicanal : les signalements s'effectuent par voie hiérarchique, mail ou prise de contact avec le Responsable Conformité ou par l'utilisation d'un système d'alerte accessible sur le web, dispositif privilégié pour les signalements externes et internes.

Il s'agit d'un outil automatisé de remontée des alertes mis en place par METRO Groupe avec la plateforme sécurisée *SpeakUp* dont le stockage des données est réalisé sur un serveur externe et crypté, garantissant ainsi l'anonymat et la protection des lanceurs d'alerte.

Il est accessible à toute personne voulant faire remonter une alerte ou un risque éventuel ou avéré dans le cadre des activités METRO France, mais également des activités de ses prestataires directs et indirects via le site de METRO Groupe et METRO France, et notamment dans les domaines suivants :

- Corruption.
- Infraction au droit de la concurrence/*antitrust*.
- Conflit d'intérêts.
- Atteinte à la protection des données et/ou à la sécurité informatique.
- Fraude, détournement, usage illicite, vol.
- Blanchiment ou complicité de blanchiment d'argent et/ou financement du terrorisme.
- Discrimination, harcèlement, non-respect du droit du travail et/ou des droits humains.
- Non-respect des principes de bien-être animal et des normes sanitaires dans le processus de fabrication des aliments et des produits.
- Infraction aux réglementations liées à l'environnement ou à la lutte contre le gaspillage.
- Atteinte à la protection du consommateur.
- Fraude fiscale.

Tout signalement est examiné. La validité de l'incident répond à des critères d'analyse établissant la plausibilité des données reçues et complétées par un contact avec le lanceur d'alerte au besoin.

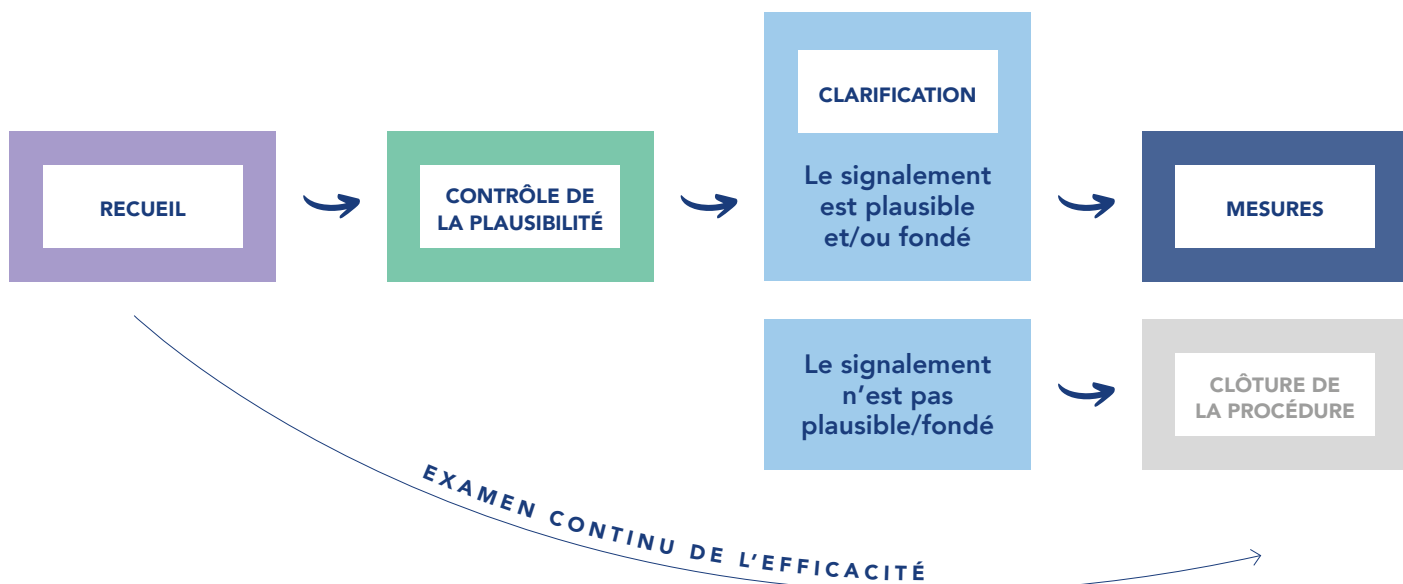
Selon la nature du signalement, il peut être traité par le Comité de Gestion des Incidents *Compliance* qui échange afin d'en garantir une analyse et un traitement concerté. Il est composé des directions RH, Juridique, Audit, Gestions des Risques et *Compliance*, auxquelles s'ajoutent les directions concernées par l'incident reporté au besoin. Il a la charge de statuer sur le bien-fondé de l'alerte et de décider des investigations à réaliser et des mesures à prendre (disciplinaires ou organisationnelles).

METRO France entend faire toute la lumière sur les incidents signalés. Les risques identifiés sont évalués et traités par des mesures appropriées lorsque nécessaire. Quand un manquement existe ou est sur le point d'être commis, des mesures correctives appropriées sont prises selon les procédures prévues. Le lanceur d'alerte est généralement informé des mesures prévues et d'ores et déjà prises dans un délai de trois mois. S'il a laissé ses coordonnées, la Direction Conformité, responsable du traitement du signalement, reste en contact avec lui jusqu'à la conclusion de la procédure.

Si les faits ne sont pas avérés ou que les informations collectées sont insuffisantes, le signalement sera examiné sans qu'une mesure puisse être mise en place. Le lanceur d'alerte sera alors informé de l'arrêt de la procédure.

Les connaissances acquises dans le cadre de la procédure de traitement des signalements de METRO France sont évaluées en permanence. Elles sont utilisées pour améliorer cette procédure ainsi que les systèmes de gestion des risques qui y sont associés. Une procédure de signalement fonctionnelle et efficace peut mettre en évidence les risques existants et aider METRO France à maintenir son intégrité à l'avenir.

PROCESSUS DE TRAITEMENT DES ALERTES CHEZ METRO FRANCE



5.2

RAPPORTS D'ALERTES 2025

RISQUES CONCERNÉS	DATE	DESCRIPTION DU RISQUE OU DE L'ALERTE ET MESURES ADDITIONNELLES MISES EN PLACE
ATTEINTE AUX DROITS HUMAINS	03/25	<p>Un signalement concernant un fournisseur de METRO France a été transmis à METRO AG via le système de signalement d'amfori BSCI¹, responsable des audits sociaux chez les fournisseurs MDD² situés dans des pays à risque chez METRO France. L'alerte remontée par plusieurs employés de l'usine questionnait :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le manque de transparence des équipes d'encadrement, l'utilisation de fausses déclarations à l'encontre de certains employés et la manipulation d'avantages sociaux. • Des problèmes de sécurité incendie et de risques d'accidents électriques. • Des retenues sur salaire jugées abusives. <p>Amfori BSCI a été missionné par les clients participant à la chaîne de valeur aval de cette usine, dont METRO France, pour traiter cette alerte via le programme « WE » d'amfori. Avec l'accompagnement d'amfori, l'usine a travaillé sur un plan d'action correctif et de dialogue entre les employés et les équipes d'encadrement au sujet des différentes remontées.</p> <p>Le point prioritaire vis-à-vis d'une atteinte aux droits humains (risque d'accident électrique) a été réglé en priorité à la suite de l'alerte sans accident répertorié.</p> <p>Le reste du plan d'action est en cours de déploiement mais n'empêche pas l'activité de l'usine auprès de ses clients selon l'amfori.</p> <p>METRO France et METRO AG continuent de suivre le déroulement de ce dossier.</p>

1 Business Social Compliance Initiative - 2 Marques de distributeurs

RISQUES CONCERNÉS	DATE	DESCRIPTION DU RISQUE OU DE L'ALERTE ET MESURES ADDITIONNELLES MISES EN PLACE
ATTEINTE À L'ENVIRONNEMENT	04/25	<p>Par un e-mail reçu le 03/04/25, Ouest France a alerté METRO France que des plants d'herbe de la pampa étaient vendus sur le site metro.fr. La plante, considérée comme invasive en France, est interdite à la vente depuis 2024.</p> <p>La référence, vendue par METRO Market France a été référencée par un fournisseur des Pays-Bas, où la vente est encore autorisée.</p> <p>À la suite de cette alerte, METRO France a demandé à la marketplace de retirer la référence, ce qui a été fait le 09/04/25.</p>
ATTEINTE À L'ENVIRONNEMENT	11/25	<p>Par un courrier reçu le 17 novembre 2025, METRO France a été alertée par les associations <i>Surfrider Foundation Europe</i> et <i>France Nature Environnement</i> de la mise en vente de produits en plastique à usage unique sur le site metro.fr, malgré les interdictions de mise à disposition du marché français de tels produits depuis 2020, conformément au code de l'environnement. Les deux associations ont demandé que les produits soient retirés sous un délai de trois mois.</p> <p>Dès la réception de cette alerte, METRO France a vérifié que ces produits étaient présents uniquement sur la marketplace METRO France et absents de nos 99 points de ventes en France. METRO France a donc demandé à la marketplace du Groupe METRO de retirer ces produits de l'espace France dès le 18/11/25. Les quatre références concernées ont été retirées le 20/11/25.</p> <p>En 2024, METRO France a renouvelé ses engagements pour l'écoconception des emballages et des produits en luttant contre le suremballage, en supprimant les perturbateurs de tri et en poussant plus loin l'incorporation de matières recyclées tout en améliorant le caractère recyclable des emballages à marques propres.</p>
ATTEINTE AUX DROITS HUMAINS	12/25	<p>En 2025, METRO France a été alertée par l'association BLOOM au sujet du décès suspect d'un observateur des pêches, M. Eritara Aati Kaierua, survenu en mars 2020 à bord du thonier FV Win Far 636, opérant dans la pêcherie PNA¹. L'ONG indiquait que ce navire pouvait être indirectement lié à la chaîne d'approvisionnement thonière de METRO France, notamment via l'un de nos fournisseurs. L'association nous invitait à clarifier l'existence d'un éventuel lien d'approvisionnement depuis les faits et à mettre en œuvre, le cas échéant, les diligences nécessaires en matière d'enquête, de remédiation et de prévention.</p> <p>À réception de cette alerte, METRO France a immédiatement engagé des vérifications auprès de <i>Thai Union</i>. Le fournisseur nous a confirmé ne pas avoir livré METRO France avec du thon provenant du FV Win Far 636 depuis 2020. Par mesure de diligence renforcée, un entretien dédié a été organisé avec ce fournisseur afin d'examiner sa politique de protection des travailleurs en mer, son système de contrôle interne et les mesures mises en place dans la pêcherie concernée.</p> <p>METRO France a pris des dispositions strictes concernant sa filière thon sur le respect des droits humains et environnementaux (voir plus haut). Les dispositions passent par de hautes exigences en matière de traçabilité et d'identification des bateaux et zones de pêche.</p> <p>Dans le prolongement de cette démarche, les enseignements issus de ce signalement ont été intégrés à l'évaluation continue de nos risques et contribuent à l'amélioration de nos mesures de vigilance dans les chaînes d'approvisionnement à risque, notamment dans la filière thonière et les activités liées à la pêche.</p>

¹ Parties to the Nauru Agreement



POUR PLUS D'INFORMATIONS



[metro.fr](https://www.metro.fr)

